

**JOURNAL OFFICIEL****DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

PARAISSANT LES MARDI MERCREDI ET VENDREDI

Matahiti 173  
N° 20**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 5  
no Mati 2024

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

**SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

Pages

**Vice-Présidence, ministère de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat**

Arrêté n° 2375 VP du 27 février 2024 autorisant Mme Emilie PEREZ à effectuer une campagne de fouilles archéologiques sur le site de l'église Notre-Dame-de-la-Paix sur l'île de 'Akamaru et sur les sites de l'église Saint-Raphaël et de l'école des garçons sur l'île de 'Aukena, commune des Gambier, archipel des Gambier . . . . . **2676**

**Ministère des grands travaux, de l'équipement**

Arrêté n° 2456 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 54 m<sup>3</sup> de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 95, sise sur l'atoll de Faaite, commune de Anaa, en faveur de Mme Agnès Gatake HUATEA épouse HAUATA . . . . . **2677**

Arrêté n° 2457 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 990 m<sup>3</sup> de sable et de tout-venant à l'embouchure de la rivière Urihee, sise au droit de la parcelle cadastrée section CD n° 55, dans la commune de Taiarapu-Ouest, commune associée de Teahupoo en faveur de l'entreprise Basto . . . . . **2680**

Arrêté n° 2458 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 300 m<sup>3</sup> de sable dans le lagon, à 200 mètres au sud des parcelles cadastrées sections PV n° 3 et PV n° 4 sises sur le motu Tehotu, sis commune associée de Iripau, à Tahaa, en faveur de l'entreprise Viriura . . . . . **2683**

**ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION****ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Avis officiels**

Avis de curatelle n° 5218 MEF/DAF-RCH du 28 février 2024 aux successions et biens vacants . . . . . **2686**

# PARTIE NON OFFICIELLE

## Annonces judiciaires et légales

### ANNONCES COMMERCIALES

#### ANNONCES LÉGALES ENTREPRISES

##### Constitution de société

Sociétés commerciales ..... 2687

Sociétés civiles - Sociétés coopératives ..... 2688

##### Modification de société

Changement de dirigeants ..... 2689

Modification de capital social ..... 2690

Nomination de commissaire aux comptes ..... 2690

Modifications multiples ..... 2691

##### Cessation d'activité

Clôture de liquidation ..... 2692

Dissolution ..... 2692

#### INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

Modifications ..... 2693

#### PROCÉDURES COLLECTIVES - JUGEMENTS ET AVIS

..... 2708

### ASSOCIATIONS

#### ASSOCIATIONS LOI 1901

Constitution d'association ..... 2710

**ANNONCES DIVERSES**

**PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES**

..... 2710

**COMMANDE PUBLIQUE**

**MARCHÉS PUBLICS**

Avis d'appel public à la concurrence ..... 2711

Avis d'appel public à la concurrence (MAPA) ..... 2713

Avis d'attribution. .... 2714



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

**VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DE LA CULTURE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE L'ENVIRONNEMENT, DU FONCIER  
ET DE L'ARTISANAT**

**ARRETE n° 2375 VP du 27 février 2024 autorisant  
Mme Emilie PEREZ à effectuer une campagne de fouilles  
archéologiques sur le site de l'église Notre-Dame-de-la-  
Paix sur l'île de 'Akamaru et sur les sites de l'église  
Saint-Raphaël et de l'école des garçons sur l'île de  
'Aukena, commune des Gambier, archipel des Gambier**

NOR : SCP24501434AM-1

La vice-présidente du gouvernement de la Polynésie française, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 399 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française et notamment ses articles D. 154-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 1984 CM du 4 octobre 2018 modifié relatif à la direction de la culture et du patrimoine Te Papa Hiro'a e Faufa'a tumu ;

Vu la demande d'autorisation de travaux archéologiques formulée par les intéressés le 29 janvier 2024 ;

Vu l'autorisation du conseil d'administration de la mission catholique de Tahiti (CAMICA) en date du 5 septembre 2023,

Arrête :

Article 1er.— Mme Emilie PEREZ, archéologue, est autorisée à effectuer une campagne de fouilles archéologiques sur les sites accueillant l'église Notre-Dame-de-la-Paix sur l'île de 'Akamaru, l'église Saint-Raphaël de l'école des garçons sur l'île de 'Aukena, commune des Gambier, archipel des Gambier.

Art. 2.— Cette autorisation lui est donnée pour une période allant du 26 février au 29 mars 2024.

Art. 3.— Ce travail de recherches archéologiques est conduit sous le contrôle de la cellule du "Patrimoine culturel" de la direction de la culture et du patrimoine.

Art. 4.— En cas de découvertes durant cette campagne, l'ensemble des artefacts rassemblés sera transféré et mis en dépôt dans les locaux de la direction de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain pour y être étudié. Une fois rendus à destination et inventoriés conformément à l'usage, la direction de la culture et du patrimoine en informera immédiatement les propriétaires de la parcelle par tous moyens, en leur transmettant la liste descriptive complétée de photographies.

Art. 5.— Une copie des originaux de tous les documents de terrain (carnets de fouilles, relevés de terrain, notes, photographies et liste des sites répertoriés avec leur localisation géographique référencés en WGS 84) sera remis à la direction de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain.

Art. 6.— Le rapport final sera remis à la direction de la culture et du patrimoine en 1 exemplaire original, aux formats papier et numérique, au terme de la campagne archéologique. Une restitution des travaux entrepris sera effectuée dans les locaux de la direction de la culture et du patrimoine sous forme d'exposé aux agents concernés (ou effectuée par visioconférence le cas échéant).

Art. 7.— En cas de prélèvement sur site à des fins d'analyse, d'étude et de datation dans des laboratoires extérieurs, les échantillons de charbons et de sédiments, de vestiges lithiques et de vestiges de faune et flore pourront faire l'objet d'une autorisation d'exportation temporaire octroyée par la direction de la culture et du patrimoine. Cette autorisation précitée mentionnera les conditions liées à cette exportation temporaire ainsi que les délais de transmission des résultats scientifiques.

Art. 8.— Le présent arrêté peut être immédiatement abrogé en cas de non-respect des dispositions susmentionnées, conformément aux articles D. 154-2 et suivants du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Art. 9.— La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 février 2024.  
Eliane TEVAHITUA.

**MINISTÈRE DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT**

**ARRÊTE n° 2456 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 54 m<sup>3</sup> de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 95, sise sur l'atoll de Faaité, commune de Anaa, en faveur de Mme Agnès Gatake HUATEA épouse HAUATA**

NOR : DEQ24501762AM-1

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023 modifié portant fixation des tarifs d'occupation et d'utilisation du domaine public de la Polynésie française ;

Vu la demande d'autorisation d'extraction formulée par Mme Agnès Gatake HUATEA épouse HAUATA en date du 3 janvier 2024 ;

Vu la saisine n° 70 MGT/DEQ/GEG/EX du 16 janvier 2024 de la direction des ressources marines ;

Vu le bordereau n° 48 MGT/DEQ/STG du 18 janvier 2024 de la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement ;

Vu le courrier n° 51 PR/CTG/mt du 22 janvier 2024 de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de sable est délivrée sous les conditions suivantes :

1. Mme Agnès Gatake HUATEA épouse HAUATA, demeurant à Faaite 98786 - Hitianau Faaite, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire 54 m<sup>3</sup> de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 95, sise sur l'atoll de Faaite, commune de Anaa ;
2. Les matériaux ainsi extraits sont destinés à des travaux de construction d'un laboratoire pour poisson fumé et d'une citerne d'eau en ciment ;
3. Les matériaux seront extraits à l'aide d'une (1) pelle hydraulique et transportés par camion ;
4. L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures ;
5. Aucune extraction ne devra être effectuée en dehors de la zone autorisée. Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2024-002 DEQ/GEGDP ci-annexé ;
6. Pour la protection de l'environnement, l'extraction sera réalisée par prélèvements uniformes et superficiels dans la zone mentionnée au plan joint, sur une profondeur maximale de 0,50 mètre. Les travaux devront se limiter à la zone de plage hors d'eau. L'absence de nid de tortues devra être vérifiée sur le site ;
7. Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction.
8. Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies ;
9. Le bénéficiaire est tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à son projet auprès des services compétents ;
10. Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents de la direction de l'équipement, pour visa ;
11. A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux réellement extraits, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques ;

12. Dans le cas où le bénéficiaire atteindrait le quota de 54 m<sup>3</sup> avant la fin de la durée prévue à l'article 2 de la présente autorisation, celui-ci devra en informer le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) et la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement puis transmettre l'état journalier des quantités extraites. Le bénéficiaire s'abstiendra de poursuivre l'extraction sur le site ;
13. Conformément à l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023, le bénéficiaire est tenu de verser à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, la somme de *dix mille huit cents francs CFP* (soit 54 m<sup>3</sup> à 200 F CFP/m<sup>3</sup> = 10 800 F CFP).  
Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé délivrée par la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.  
Par déclaration semestrielle, le bénéficiaire s'acquittera de la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières, fixée à 80 F CFP/m<sup>3</sup> de matériaux extraits conformément à la réglementation en vigueur auprès de la direction des impôts et des contributions publiques (DICP) ;
14. Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront, sur le site d'extraction, être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents de la direction de l'équipement ;
15. La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révocable sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera l'abrogation immédiate de l'autorisation.

Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de deux (2) jours. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié trois (3) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 février 2024.  
Jordy CHAN.

# Autorisation d'extraction sur le domaine public maritime

**DIRECTION DE L'EQUIPEMENT**  
 Groupement d'Etudes et  
 de Gestion du Domaine Public  
 BP 85 - 98713 PAPEETE  
 tel : 40 48 54 69 - Fax 40 48 54 69  
<http://www.equipement.gov.pf>

<b>SITUATION</b>
<b>ILE</b>
Faaite
<b>Commune</b>
Anaa
<b>Commune associée</b>
Faaite
<b>TYPE EXTRACTION</b>
<b>Volume</b>
54 m <sup>3</sup>
<b>Nature des matériaux</b>
Sable
<b>Lieu d'extraction</b>
Sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 95
<b>DEMANDEUR</b>
<b>Particulier</b>
AGNES GATAKE HUATEA EPOUSE HAUATA
<b>Date demande</b>
03/01/24
<b>Plan n°</b>
2024-002/DEQ/GEGDP
<b>Dressé le</b>
26/02/2024
<b>Dossier n°</b>
2024-002



**ARRETE n° 2457 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 990 m<sup>3</sup> de sable et de tout-venant à l'embouchure de la rivière Urihee, sise au droit de la parcelle cadastrée section CD n° 55, dans la commune de Taiarapu-Ouest, commune associée de Teahupoo en faveur de l'entreprise Basto**

NOR : DEQ24500814AM-1

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023 modifié portant fixation des tarifs d'occupation et d'utilisation du domaine public de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2017-25 du 5 octobre 2017 relative au code de l'environnement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2290 CM du 11 décembre 2023 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les intempéries des 6 et 7 décembre 2023, dans l'archipel de la Société ;

Vu la demande d'autorisation d'extraction formulée par l'entreprise Basto représentée par M. Patrick VAN BASTOLAER en date du 16 janvier 2024,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux est délivrée sous les conditions suivantes :

1. L'entreprise Basto, représentée par M. Patrick VAN BASTOLAER, située à Afaahiti, n° TAHITI 389221, N° RCS 26701 A, BP 8231 - 98719 Taravao, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire 990 m<sup>3</sup> de sable et de tout-venant à l'embouchure de la rivière Urihee, sise au droit de la parcelle cadastrée section CD n° 55, dans la commune de Taiarapu-Ouest, commune associée de Teahupoo ;
2. Les matériaux ainsi extraits sont destinés à la vente ;
3. Les matériaux seront extraits à l'aide d'une (1) pelle hydraulique et transportés par deux (2) camions ;
4. L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures ;
5. Aucune extraction ne devra être effectuée en dehors de la zone autorisée. Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2024-008 DEQ/GEGDP ci-annexé ;
6. Pour la protection de l'environnement, l'extraction sera réalisée par prélèvements uniformes et superficiels dans la zone mentionnée au plan joint ;
7. Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction ;
8. Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de

l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies.

Des panneaux signalant en français et en tahitien le danger de toute approche doivent être exposés clairement à la vue du public ;

9. Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents et/ou des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa ;
10. A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux réellement extrait, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques ;
11. Dans le cas où le bénéficiaire atteindrait le quota de 990 m<sup>3</sup> avant la fin de la durée prévue à l'article 2 de la présente autorisation, celui-ci devra en informer le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) de la direction de l'équipement puis transmettre l'état journalier des quantités extraites. Le bénéficiaire s'abstiendra de poursuivre l'extraction sur le site ;
12. Conformément à l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023, le bénéficiaire est tenu de verser à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, la somme de *quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs CFP* (soit 990 m<sup>3</sup> à 500 F CFP/m<sup>3</sup> = 495 000 F CFP) ;
13. Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé délivrée par la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.

Par déclaration semestrielle, le bénéficiaire s'acquittera de la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières, fixée à 80 F CFP/m<sup>3</sup> de matériaux extraits conformément à la réglementation en vigueur auprès de la direction des impôts et des contributions publiques (DICP) ;

14. Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront, sur le site d'extraction, être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de la direction de l'équipement ;
15. La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révocable sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera l'abrogation immédiate de l'autorisation.

Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de trente (30) jours. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié huit (8) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

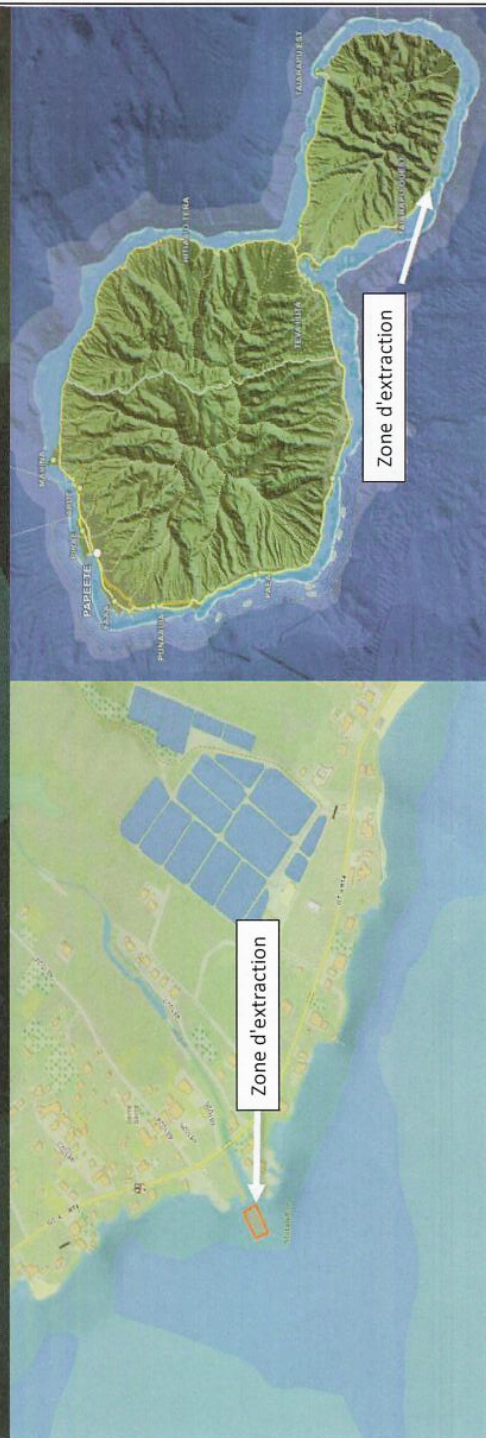
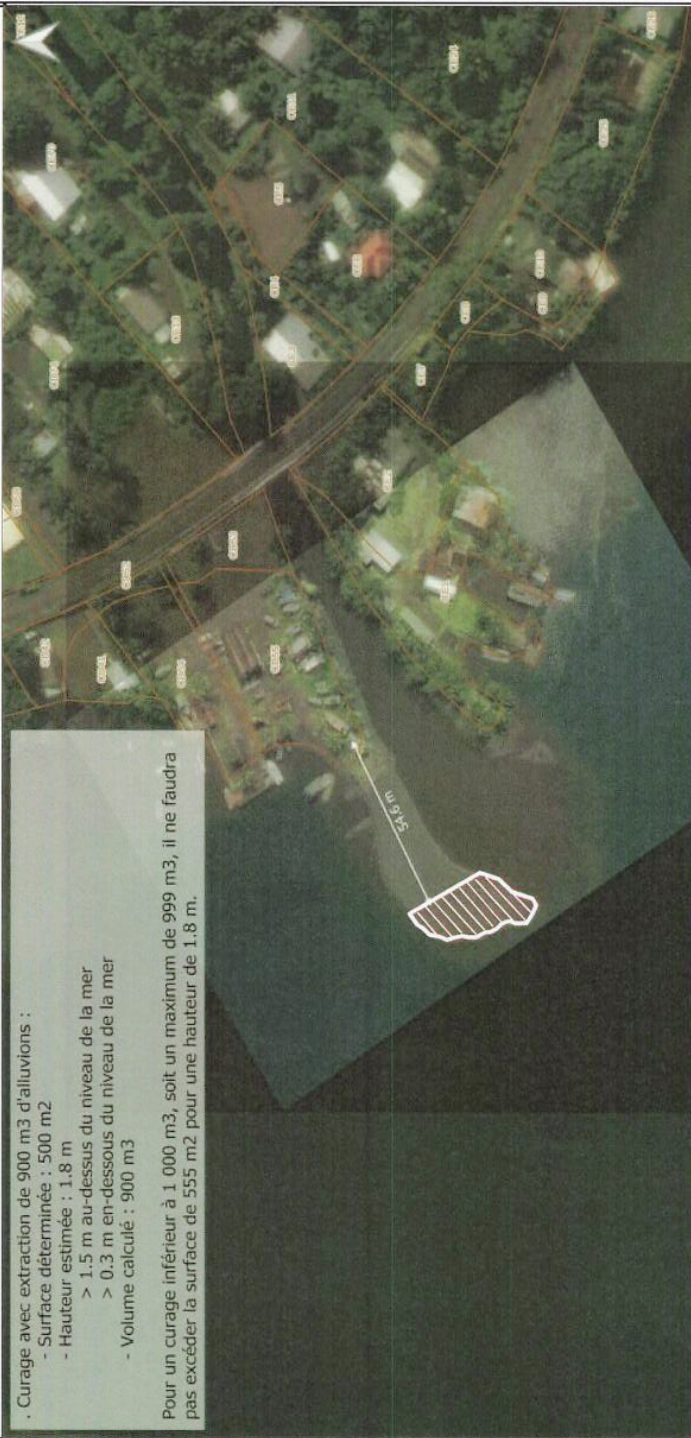
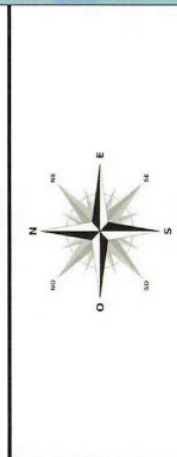
Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 février 2024.  
Jordy CHAN.

# Autorisation d'extraction sur le domaine public fluvial

**DIRECTION DE L'EQUIPEMENT**  
 Groupement d'Etudes et  
 de Gestion du Domaine Public  
 BP 85 - 98713 PAPEETE  
 tel : 40 48 54 69 - Fax 40 48 54 69  
<http://www.equipement.gov.pf>

<b>SITUATION</b>	
<b>ILE</b>	Tahiti
<b>Commune</b>	Taiarapu-Ouest
<b>Commune associée</b>	Teahupoo
<b>TYPE EXTRACTION</b>	
<b>Volume</b>	990 m <sup>3</sup>
<b>Nature des matériaux</b>	Sable et soups de corail
<b>Lieu d'extraction</b>	A l'embouchure de la rivière Urihee, au droit de la parcelle cadastrée section CD n° 55
<b>DEMANDEUR</b>	
<b>Entreprise</b>	ENTREPRISE BASTO
<b>Date demande</b>	16/01/2024
<b>Plan n°</b>	2024-008/DEQ/GEGDP
<b>Dressé le</b>	23/02/2024
<b>Dossier n°</b>	2024-008



**ARRETE n° 2458 MGT du 29 février 2024 portant autorisation d'extraction de 300 m<sup>3</sup> de sable dans le lagon, à 200 mètres au sud des parcelles cadastrées sections PV n° 3 et PV n° 4 sises sur le motu Tehotu, sis commune associée de Iripau, à Tahaa, en faveur de l'entreprise Viriura**

NOR : DEQ24500595AM-1

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023 modifié portant fixation des tarifs d'occupation et d'utilisation du domaine public de la Polynésie française ;

Vu la demande d'autorisation d'extraction formulée par l'entreprise Viriura représentée par Mme Alvera TETUANUI épouse MANATE, en date du 30 octobre 2023, reçue au GEGDP le 30 novembre 2023 puis complétée le 23 février 2024 ;

Vu les avis de la commune associée de Iripau et de la commune de Tahaa datés respectivement du 6 et 8 novembre 2023 ;

Vu la saisine de la direction de l'environnement par courrier n° 2164-0 MGT/DEQ/ISLV du 16 novembre 2023 ;

Vu le courrier n° 1472 PR/CISL du 21 novembre 2023 de la circonscription des îles Sous-le-Vent ;

Vu le bordereau d'envoi n° 2220 MGT/DEQ/ISLV du 23 novembre 2023 de la subdivision des îles Sous-le-Vent de la direction de l'équipement ;

Vu le courrier n° 432 MPR/DRM/ISLV du 30 novembre 2023 de la subdivision des îles Sous-le-Vent de la direction des ressources marines,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux est délivrée sous les conditions suivantes :

1. L'entreprise Viriura, représentée par Mme Alvera TETUANUI épouse MANATE, située à Tapuamu, Tahaa, BP 227, 98733 Patio, Tahaa, n° TAHITI 828541, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire trois cents mètres cubes (300 m<sup>3</sup>) de sable dans le lagon, à deux cents mètres (200 m) au sud des parcelles cadastrées sections PV n° 3 et PV n° 4 sises sur le motu Tehotu, sis commune associée de Iripau, à Tahaa ;
2. Les matériaux ainsi extraits sont destinés à la vente ;
3. Les matériaux seront extraits à la pelle à main et transportés par barge, tractopelle et camion ;
4. L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures ;
5. Les travaux se feront selon les prescriptions des agents de la direction de l'équipement et notamment du piquetage mis en place. Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2023-157 DEQ/GEGDP ci-annexé ;

6. Pour la protection de l'environnement, l'extraction sera réalisée par prélèvements uniformes et superficiels dans la zone mentionnée au plan joint, sur une profondeur maximale de 0,50 mètre ;
7. Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction ;
8. Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies ;
9. Le bénéficiaire est tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à son projet auprès des services compétents ;
10. Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents et/ou des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa ;
11. A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux réellement extrait, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques ;
12. Dans le cas où le bénéficiaire atteindrait le quota de 300 m<sup>3</sup> avant la fin de la durée prévue à l'article 2 de la présente autorisation, celui-ci devra en informer le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) et la subdivision des îles Sous-le-Vent de la direction de l'équipement puis transmettre l'état journalier des quantités extraites. Le bénéficiaire s'abstiendra de poursuivre l'extraction sur le site ;
13. Conformément à l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023, le bénéficiaire est tenu de verser à la caisse de la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, la somme de *cent vingt mille francs CFP* (soit 300 m<sup>3</sup> à 400 F CFP/m<sup>3</sup> = 120 000 F CFP). Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé délivrée par la direction des affaires foncières, section recette-conservation des hypothèques, attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé. Par déclaration semestrielle, le bénéficiaire s'acquittera de la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières, fixée à 80 F CFP/m<sup>3</sup> de matériaux extraits conformément à la réglementation en vigueur auprès de la direction des impôts et des contributions publiques (DICP) ;
14. Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront, sur le site d'extraction, être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de la direction de l'équipement ;
15. La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révocable sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera l'abrogation immédiate de l'autorisation.
- Art. 2. — L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de quatre (4) mois. Cette autorisation sera périmée de plein droit :
- à l'expiration du délai ci-dessus ;
  - dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié huit (8) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.
- Art. 3. — Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 février 2024.

Jordy CHAN.

Autorisation d'extraction sur le domaine public maritime



DIRECTION DE L'EQUIPEMENT  
 Groupement d'Etudes et  
 de Gestion du Domaine Public  
 BP 85 - 98713 PAPEETE  
 tel : 40 48 54 71- Fax 40 48 54 69  
<http://www.equipement.gov.pf>

<b>SITUATION</b>	
<b>ILE</b>	TAHAA
<b>Commune</b>	Tahaa
<b>Commune associée</b>	Iripau
<b>TYPE EXTRACTION</b>	
<b>Volume</b>	300 m <sup>3</sup>
<b>Nature des matériaux</b>	Sable
<b>Lieu d'extraction</b>	Dans le lagon, à 200 m du motu TEHOTU Au droit des parcelles cadastrées sections PV n° 3 et PV n° 4
<b>DEMANDEUR</b>	
<b>Entreprise</b>	Entreprise VIRIURA, représentée par Mme Alvera TETUANUI épouse MANATE
<b>Date demande</b>	30/10/2023 complétée le 23/02/2024
<b>Plan n°</b>	2023-157/DEQ/GEGDP
<b>Dressé le</b>	23/02/2024
<b>Dossier n°</b>	2023-157



## ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

### ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

#### AVIS OFFICIELS

#### AVIS DE CURATELLE n° 5218 MEF/DAF-RCH du 28 février 2024 aux successions et biens vacants

Il est donné avis de recherche des héritiers ou ayants droits de :

- **Taniera a FAARI, Poivai a TAHOHA** (1818-1901) ;
- **Teehu PUTOA, Teheiuira PUTOA, Atamoe PUTOA** ;
- **Tehahe MAI, Pau MAI, Tutemoana TAHAAMANA, Teahurai TEIHOTAATA** ;
- Dame **TEATATAPU** (revendiquant des terres **KAAVAIVATAVA** et **KAAVAIOA**) née et décédée à des dates et lieux inconnus, **Hamipoei TEATAPU** né vers 1878 à **HANAMATE** et décédé le 9 juin 1911 à **ATUONA**, **Thérèse TEATAPU** née à une date inconnue et décédée le 28 janvier 1928 à **HANAMATE**, **Matiahae HEHIKUA** née et décédée à des dates et lieux inconnus ;
- **Johanna KAITAPU épouse STOLTZ** née le 30 octobre 1960 à **PAPEETE** et décédée ;
- **Tutapu a MAHINUI** ;
- **Pihaura a MATA, Mao a Piriau a FAFA** ;
- **Julien PAHUIRI** né le 10 août 1952 à **VAIROA** décédé le 26 juillet 2020, **Jacqueline PAHUIRI** née le 30 octobre 1954 à **TARAVAO** décédée le 15 mars 2018, **Toromona PAHUIRI** né le 19 avril 1941 à **BORA BORA** décédé le 13 novembre 2016 à **ANAU**, **Manutahi PAHUIRI** né le 23 janvier 1943 à **ANAU** décédé le 7 août 2010 à **PAPEETE**, **Mika PAHUIRI** né le 15 mars 1948 à **BORA BORA** décédé le 5 janvier 2017 à **PAPARA**, **Mita PAHUIRI** né le 3 novembre 1967 à **PAPEETE** décédé le 15 mars 1984 à **PAPARA**, **Timi PAHUIRI** né le 11 juin 1969 à **PAPEETE** décédé le 15 février 2020 à **PAPARA** ;
- **Ruarai TEHIKIMARO, Mohororo TEHIKUMARO, Faatapu TEHIKIMARO, Rua TEHIKAMARO, Tapita MAHINUI** ;
- **Olga PANECK** née le 29 avril 1931 à **PAPEETE** ;
- **LABASTE Robert** né le 10 avril 1942 à **TEFARERII** et serait décédé ;
- **Teipo v. a MATAI a AHONU** pour la terre **TAURAPOHU**, **Tuihi a UUTU a MOMOA, Moeraaroa a TAHIPORI, Mare a HURUMAU a MOMOA** et **Maihoru a MAHATEAO** pour la terre **TARUREVA n°562**, **Tetoa a TEMAHARO a TAUI** pour la terre **TARUREVA n° 248**, **Taihia a TEIHOARII** pour la terre **TARUREVA n° 249** ;
- **Ah Sam TEUIRA dit MATAE, Emma Léontine LIAIS** ;
- **Tauratikera FARAIRE et Ritia NARII** ;
- **Eugène Louis KELLER** époux de **Aromaiterai TUIHANI** né le 30 mars 1937 à **MATAIEA** décédé le 30 octobre 2023 à **FAA'A**.

Lesquels sont invités à se faire connaître à la Direction des Affaires Foncières (Section Recette-Conservation des Hypothèques ("Fare Haamanaraa") Cellule curatelle) à Papeete, Rue Dumont d'Urville, Immeuble TE FENUA, par tout moyen, notamment par téléphone au 40.47.18.59/40.47.18.90 / 40.47.18.42 ou par mail : [rch.curatelle@foncier.gov.pf](mailto:rch.curatelle@foncier.gov.pf).

Fait à Papeete, le 28 février 2024.

*Le curateur aux successions  
et biens vacants,  
Louissette REID.*

# PARTIE NON OFFICIELLE

## Annonces judiciaires et légales

### ANNONCES COMMERCIALES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

#### ANNONCES LEGALES ENTREPRISES

#### CONSTITUTION DE SOCIETE

#### SOCIETES COMMERCIALES

Annonce n° 7535

#### L'IMMERSION VEGETALE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22 février 2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : L'IMMERSION VEGETALE

*Objet social* : -La conception, la réalisation et vente de pâtisseries et de plats cuisinés salés.

-Activité de traiteur et organisation de buffets.

*Nom commercial* : MONATURA

*Siège social* : Tipaerui, Route du Pic Rouge, derrière La Brasserie de Tahiti (Plastiserd)

*Capital* : 200 000 F CFP

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

*Associé(s)* :

DOOM Ranihau

MONDEJAR Germaine

*Gérance* :

Mademoiselle Ranihau DOOM

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

La gérance

Annonce n° 16269

#### ANAHITA

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22 février 2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : ANAHITA

*Objet social* : Exploitation d'agence immobilière

*Siège social* : Rue Anthony Bambridge n°320 - Vallée Hamuta - PIRAE

*Capital* : 100 000 F CFP

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

*Associé(s)* :

Sarah PAIMAN-FESNEAU

Benjamin FESNEAU

*Gérance* :

Sarah PAIMAN-FESNEAU

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

La gérance

Annonce n° 26849

#### SCULPT 2

Aux termes d'un acte authentique du 28 février 2024, reçu par Me Terani YEOU, notaire associé à TARAVALO, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : SCULPT 2

*Objet social* : L'exploitation d'un centre de fitness, coaching, de remise en forme, mise à disposition de matériels de sport, et vente de produits dérivés.

La propriété sous quelque forme que ce soit, la prise à bail de tout fonds de commerce, de tout biens permettant l'exploitation de l'activité de la société.

L'emprunt auprès de toutes banques privées ou publiques, à l'effet de financer les projets de la société, en lien avec son objet social, et pour garantir ces emprunts, la remise en garantie des biens mobiliers ou immobiliers de la société.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

*Siège social* : TAIARAPU-EST, commune associée de AFAAHITI (Ile de Tahiti - Polynésie française), une parcelle de terrain formant la parcelle 1 du lot 5 de la parcelle A du lot 8 dépendant du lotissement AFAAHITI cadastrée Section AM numéro 123

*Capital* : 100 000 F CFP

*Parts sociales* : divisé en 100 parts de 1 000 CFP chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100.

*Apports en numéraire* : 100 000 CFP libérés de la totalité à la souscription

*Apports en nature* : Néant

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

*Gérance* :

M. Attilio SGORLON, demeurant à TARAVAO

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

Pour avis, Me Terani YEOU, notaire associé

## **SOCIETES CIVILES - SOCIETES COOPERATIVES**

*Annonce n° 13496*

### **BORA BORA FANAUTAHU**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 29 février 2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : BORA BORA FANAUTAHU

*Objet social* : - La construction et/ou la gestion de logements sociaux destinés à des ménages qui ne trouvent pas à se loger dans les conditions normales du marché.

- La propriété, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles bâtis ou non, de toutes propriétés foncières de toute nature, l'édification de tous bâtiments, la gestion, la location des immeubles sociaux et l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société ;

- La souscription, la prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ;

- Les emprunts, même avec garantie hypothécaire des biens appartenant à la société, et avec ou sans cautionnement même hypothécaire des associés ou des sociétés dans lesquelles ces derniers ont des participations auprès des banques ou de particuliers ;

- Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

*Siège social* : Anau en face VAIHO Toofa - ANAU

*Capital* : 200 000 F CFP

*Apports en numéraire* : 200 000

*Apports en nature* : N/A

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

*Dirigeants* :

Gérant : Monsieur Aroarii TANE demeurant à Anau en face VAIHO Toofa - ANAU

*Clause d'agrément* : Les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés, entre ascendants et descendants comme encore entre conjoints.

Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

La gérance

*Annonce n° 96646*

### **JLB IMMOBILIER**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 27 août 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : JLB IMMOBILIER

*Objet social* : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis rue de Sabalce 64100 BAYONNE.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

*Siège social* : Punaauia, 1 Lotissement MATA MITI

*Capital* : 119 332 F CFP

*Apports en numéraire* : 119 332 F CFP

*Apports en nature* : N/A

*Durée* : 40 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

*Dirigeants* :

Gérant : Monsieur Laurent SIVEL demeurant à Te Maru Ata - lot 1 Mata Miti - Pk 16.5 côté montagne à Punaauia, Tahiti.

*Clause d'agrément* : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

*Autre mention* : La société a été immatriculée le 06/09/18 au R.C.S. de Bayonne sous le numéro 842 077 034. L'Assemblée Générale du 27 août 2021 a décidé de transférer le siège social à Punaauia, 1 Lotissement MATA MITI - Tahiti.

La gérance

Annonce n° 716

### SCI MOANA

Aux termes d'un acte sous seing privé du 27 février 2024, il a été constitué une société civile immobilière familiale présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : SCI MOANA

*Objet social* : La construction, l'acquisition, la location et la gestion de tout bien immobilier appartenant à la société ou amené à lui appartenir, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières ou financières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

*Siège social* : BP 1540 98735 UTUROA

*Capital* : 100 000 F CFP

*Parts sociales* : Le capital est divisé en 100 (cent) parts sociales de 1 000 XPF chacune

*Apports en numéraire* : Le capital social de la société a fixé la somme de 100 000 XPF (cent mille XPF), correspondant aux montants des apports des associés

*Apports en nature* : néant

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

*Associé(s)* :

Monsieur et Madame HOUDRY Jean-Loïc et Valérie, demeurants BP 1540, Avera, 98735 Uturoa. (Polynésie Française)

Monsieur HOUDRY Thomas, demeurant 16A rue Lucien Vallée, 76140 Le Petit-Quevilly ( France )

Monsieur HOUDRY Hugo, demeurant BP 1540, Avera, 98735 Uturoa (Polynésie Française)

Monsieur HOUDRY Andréa, demeurant BP 1540, Avera, 98735 Uturoa (Polynésie Française)

Monsieur HOUDRY Matéo, demeurant BP 1540, Avera, 98735 Uturoa (Polynésie Française)

*Dirigeants* :

Gérant : Monsieur HOUDRY Jean-Loïc, demeurant BP 1540, Avera, 98735 Uturoa

*Clause d'agrément* : La cession n'est opposable à la société qu'auprès lui avoir été signifiée par acte extrajudiciaire ou acceptée par elle dans un acte authentique. Elle n'est opposable aux tiers qu'auprès publication conformément aux prescriptions réglementaires et légales applicables en matière.

La cession de parts entre ascendants et descendants ou entre conjoints peut intervenir librement. Toute autre cession nécessite l'agrément du cessionnaire proposé, par les associés se prononçant à 70% du capital social

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

Monsieur Houdry Jean-Loïc

Annonce n° 85843

### DAYTEA

*Erratum à l'annonce n° 47927 parue au JOPF n° 79 du 3 octobre 2023 en page 21334*

*Au lieu de* : - Aux termes d'un acte sous seing privé du 27 septembre 2023

- Gérant : Marié, Gildas CHUNG

*Il fallait lire* : - Aux termes d'un acte sous seing privé du 25 septembre 2023

- Gérant : Marié, Gildas CHUNG, demeurant Lotissement MIRI 3ème tranche Lot n° 169 - PUNAAUIA

## MODIFICATION DE SOCIETE

### CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

Annonce n° 12919

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE TE OA' POHUE O UA-POU

SCOP au capital de 300 000 F CFP

Siège social : Hakahau Ua-Pou Marquises

RCS n° 08150B - N° TAHITI 866491

En date du 16 juin 2023, l'assemblée générale ordinaire a décidé à compter de la même date, la modification de(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Président d'honneur : CARON Michel ; Présidente: AH-SCHA Elisabeth ; Vice-président : PATI Arsène ; Secrétaire: KAIHA William ; Secrétaire adjointe : KOMOE Madeleine ; Trésorière: BRUNEAU Ady ; Trésorier adjoint: HOKAUPOKO Moeaki

Nouvelle(s) mention(s)

Présidente: AH-SCHA Elisabeth, demeurant à Hakahau Ua-Pou ; Vice-président : PAHUATINI Hervé, demeurant à Hakahau Ua-Pou ; Secrétaire: KOHUMOETINI Marie-Fatima, demeurant à Hakahetau Ua-Pou ; Secrétaire adjointe : LECOUTEUX Rarahu, demeurant à Hakahetau Ua-Pou ; Trésorière: BRUNEAU Ady, demeurant à Hakahau Ua-Pou ; Trésorier adjoint: HOKAUPOKO Moeaki, demeurant à Hakahetau Ua-Pou

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

BRUNEAU Ady

*Annonce n° 86081*

#### **TAHITI AUTO CENTER**

SARL au capital de 1 000 000 F CFP  
Siège social : Pk 20,2 côté montagne  
RCS n° 93 161 B - N° TAHITI 280701

En date du 6 février 2024, les associés ont décidé à compter de la même date, la modification de(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Roger JEANGERARD

Nouvelle(s) mention(s)

Monsieur Killian MARCHAL, demeurant à Pk 19.2 servitude Avia lot 4 98711 Paea (BP 3515 – 98713 Papeete)

*Autre mention* : Les associés de la société TAHITI AUTO CENTER, décident de procéder à une refonte complète des statuts et adoptent article par article, puis dans leur ensemble les nouveaux statuts.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Le gérant

*Annonce n° 1000*

#### **LA SICILE À TAHITI**

SARL au capital de 150 000 F CFP  
Siège social : 14 bis rue Louis Martin Immeuble To'a arai  
RCS n° TPI 23 324 B - N° TAHITI E61604

En date du 30 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter du 24 janvier 2023, la modification de(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Gérants :

Monsieur MARTELLI Paolo

Monsieur VALENZA Ludovic

Monsieur CRAWFORD Jonathan

Nouvelle(s) mention(s)

Gérants :

Monsieur MARTELLI Paolo, rue Afarerii, quartier Graffe Pirae

Monsieur CRAWFORD Jonathan, servitude Vernaudon, quartier Paura, Papeete

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Pour avis les co-gérants

#### **MODIFICATION DE CAPITAL SOCIAL**

*Annonce n° 24863*

SCP BUIRETTE - CHIN FOO  
Papeete, 415 Boulevard Pomare

#### **TAHITI NUI PECHE**

SC au capital de 35 000 000 F CFP  
Siège social : Papeete, Fare Ute  
RCS n° TPI 03 152 B - N° TAHITI 667246  
Avis de constitution : Les Nouvelles de Tahiti  
du 28 juin 2003

En date du 14 octobre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter de la même date de diminuer le capital social de 45 000 000 F CFP par imputation sur les pertes et par voie de réduction de la valeur nominale des parts, ramenée de 10 000 FCFP à 5 000 FCFP, et de leur nombre réduit de 5.000 à 1.000 parts en le baissant de 50 000 000 F CFP à 5 000 000 F CFP. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Ladite assemblée générale extraordinaire a également décidé d'augmenter le capital social de 30.000.000 de FCFP, pour le porter de 5.000.000 de FCFP à 35.000.000 de FCFP, par la création et l'émission au pair de 6.000 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 5.000 FCFP chacune, numérotées de 1.001 à 7.000, intégralement libérées par compensation de créances. Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO le 11 décembre 2023. Il résulte de ces opérations que le capital social, fixé à 35.000.000 de FCFP, est divisé en 7.000 parts de 5.000 F.CFP chacune, numérotées de 1 à 7.000, entièrement libérées.

Pour avis, Me Nancy CHIN FOO, notaire associé

#### **NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Annonce n° 11028*

#### **WONG IMPORT-EXPORT**

EURL au capital de 1 000 000 F CFP  
Siège social : FAA'A Quartier Saint-Hilaire  
RCS n° 9154-B - N° TAHITI 533182

En date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé à compter de la même date de :

- Nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. Thierry WAGENER domicilié à Papeete 15, avenue Pouvana'a-a-O'opa, BP 44530 Fare Tony 98713 Papeete.

- Nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Christophe VAN NIEL, domicilié à Papeete, BP 4695 98713 Papeete en remplacement de M. Florent, Marcel, Georges DOLIGEZ, demeurant à Papeete - Immeuble PK One Center, avenue Pouana'a-O'opa.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

La durée des fonctions des commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

La gérance

### **MODIFICATIONS MULTIPLES**

*Annonce n° 89238*

#### **SAVE TON PHONE**

SARL au capital de 2 000 000 F CFP

Siège social : Centre Vaima, lot 137A, Papeete, Tahiti –  
Polynésie française

RCS n° 94433 - N° TAHITI E41911

En date du 30 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter du 31 janvier 2024 de :

- Modifier le(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Monsieur Ludovic RENAUD

Monsieur Alexandre, Raphaël, Michel GARCIA

Nouvelle(s) mention(s)

Monsieur Ludovic RENAUD

Demeurant à Punaauia, Lotissement Punavai montagne – Polynésie française.

Monsieur Alexandre, Raphaël, Michel GARCIA

Demeurant à Résidence Tera Matai – Route de l'Uranie à Papeete, Polynésie française.

Madame Ninon LYOTIER épouse GARCIA

Demeurant à Résidence Tera Matai – Route de l'Uranie à Papeete, Polynésie française.

- Modifier la répartition des parts sociales : Ancienne(s) mention(s)

- Monsieur Ludovic RENAUD, à concurrence de 1000 parts, numérotées de 01 à 1000

ci 1000 parts ;

- Monsieur Alexandre GARCIA, à concurrence de 1000 parts, numérotées de 1001 à 2000

ci 1000 parts ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1000 parts.

Nouvelle(s) mention(s)

- Monsieur Ludovic RENAUD, à concurrence de 1000 parts, numérotées de 01 à 1000

ci 1000 parts ;

- Monsieur Alexandre GARCIA, à concurrence de 800 parts, numérotées de 1001 à 1800

ci 800 parts ;

- Madame Ninon LYOTIER épouse GARCIA, à concurrence de 200 parts, numérotées de 1801 à 2000

ci 200 parts ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2000 parts.

Le reste de l'article reste inchangé.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

- Modifier les apports :

Pour donner suite à la constatation d'une erreur matérielle dans la rédaction.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Monsieur RENAUD Ludovic

*Annonce n° 65577*

#### **TARAUNU**

SARL au capital de 80 000 000 F CFP

Siège social : Titioro – BP 879 – 98713 PAPEETE

RCS n° TPI 06 218 B - N° TAHITI 784405

En date du 30 novembre 2023, l'associé unique a décidé à compter de la même date de :

- Modifier le(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Les gérants sont Monsieur Bruno A YOU, Madame Fanny A YOU et Madame Juliette A YOU

Nouvelle(s) mention(s)

Le président est Monsieur Bruno A YOU demeurant à Punaauia - Tahiti.

La directrice générale est Madame Fanny A YOU demeurant à Punaauia - Tahiti.

*Autre mention* : L'Associé Unique décide de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. Cette transformation n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La dénomination sociale, l'objet social, la durée et le siège social de la société reste inchangés.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Le président

*Annonce n° 42724*

#### **SCI ZOE G**

SCI au capital de 100 000 F CFP

Siège social : MIRI EXTENSION LOT 285;PUNAAUIA

RCS n° 22302C - N° TAHITI E97707

Avis de constitution : ZOE G

6 Septembre 2022

En date du 27 février 2024, le gérant a décidé à compter de la même date de :

- Transférer le siège social de la société de Miri extension lot 285, Punaauia à Résidence White Plage PK 18.6 Appartement C 03.

- Modifier le nom commercial de la société anciennement SCI ZOE G qui devient Tehani Beach

- Procéder à la modification de l'objet social, . L'article des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

KATY GAUTIER

*Annonce n° 36683*

### **SAS LE TAKI**

SAS au capital de 200 000 F CFP  
Siège social : Paea (98711) - PK 25,980 coté montagne  
RCS n° 0000 - N° TAHITI F54466

En date du 12 février 2024, les associés ont décidé à compter du 15 décembre 2023 de :

- Transférer le siège social de la société de Paea (98711) - PK 25,980 coté montagne à Parcelle BI terre TETAUMATAI – 98719 TARAVALO.

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant les activités suivantes :

vente de boissons alcoolisées. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

*Autre mention : L'article 4 a été mis à jour*

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Le Président

### **CESSATION D'ACTIVITE**

#### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Annonce n° 82514*

Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO  
Papeete, 415 boulevard Pomare

### **SCI MANUITI 2**

SCI au capital de 70 000 F CFP  
Siège social : PUNAAUIA, Lotissement Maurin,  
Pointe des Pêcheurs  
RCS n° 09 22 C

L'assemblée d'associés du 20 février 2024, qui s'est tenue au domicile de M. Frédéric PLANELLES à Pirae, Résidence Tevahe, appart 8 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de la même date.

Le(s) liquidateur(s) : M. Frédéric PLANELLES demeurant à Pirae, Résidence Tevahe, appart 8.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis, le liquidateur

### **DISSOLUTION**

*Annonce n° 61047*

### **PACIFIC E-LEARNING**

SARL au capital de 100 000 F CFP  
Siège social : Papeete - Immeuble Artémis -  
Rue Te Aroa Pae No Mati  
RCS n° TPI 20 59 B - N° TAHITI D64544

En date du 14 février 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 février 2024. Il a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur(s) NICOL Vanessa, Gislène, Chantale, Léa demeurant à Nouméa - 33, Impasse Gabriel Georget - Lotissement de Tina - Presqu'île altitude - BP 1796 - 98845 Nouméa, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

La gérance

*Annonce n° 1460*

### **SMILE**

SARL au capital de 200 000 F CFP  
Siège social : Papeete - Immeuble Iris - Rue Louis Martin  
RCS n° 15326-B - N° TAHITI B75379

En date du 20 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur(s) HENRIET Christophe, demeurant à Green Vallée - 98718 Punaauia, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

## INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

### MODIFICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Du 07/02 au 28/02/23

*7 Février 2023*

N° 01 1584 A, Monsieur TUHEI-FAAHU Antonio Rupe. A compter du 01/04/2023 : - adjonction préparateur vanille, négociant (vanille, curios, produits artisanaux, ...), exportateur sous le nom commercial "VAIRUPE VANILLE" - maintien travaux en tous genres sous le nom "ENTREPRISE RUPE", retirer l'enseigne "ENT. RUPE".

N° 15 231 A, Monsieur YUAN Jean-Pierre. A compter du 13/01/2023 : - adjonction travaux de terrassement (curage de caniveaux, autres travaux avec engins), plomberie (entretien et réparation de conduites d'eau), construction de bâtiment, travaux en tous genres - précision conditionneur de produits (pas unique taro) - maintien des autres activités.

N° 15 1829 A, Monsieur TEUIRA Rainui Eria. A compter du 01/01/2023 : - adjonction activités nautiques touristiques (NAF 93.29Z activités récréatives et de loisirs) qui devient activité principale - maintien des autres activités - modification nom commercial et enseigne "WATERCOLOR" - BP 711 Uturoa.

N° 20 2807 A, Monsieur AURENTZ Haas Honoarii Harryson. Modification du nom commercial, nouveau "FORELEC" / modification de l'adresse électronique "forelec@outlook.fr" à compter du 02/02/2023.

N° 21 91 A, Monsieur MANATE Tevaiura. - A compter du 06/02/2023 adjonction de négoce et import. - Modification du nom commercial.

N° 21 924 A, Madame LO SHING Florence. Adjonction des activités "import" et "négoce".

N° 22 355 A, Monsieur KOELSCH Guillaume. A compter du 01/01/2023 : modification de l'adresse du siège social.

N° 22 875 A, Monsieur YEE CHONG Moehau Judy Marco. A compter du 22/02/2023 ouverture d'un établissement complémentaire. Adjonction d'activité : commerces de détails hors magasin, éventaires et marches.

N° 22 2677 A, Monsieur TEUPOOTAHITI Teanau Teriimamau James. Adjonction d'activités.

N° 12 1747 A, Monsieur CHANSEAU Reynald Manu Ura. Transfert de l'entreprise. Modification du domicile personnel. Ouverture d'un nouvel établissement. Fermeture d'un établissement.

N° 14 810 A, Madame HART Ludivine Vehia Marie. A compter du 01/01/2023 : - modification du siège social - adjonction "entretien-nettoyage locaux" en activité principale, "jardinage", "désinsectisation (arrêté 12968 VP/DBS du 22/12/2020 certificat commercialisation et manipulation pesticides à titre professionnel)" - maintien "laverie" et "services divers".

*9 Février 2023*

N° 95 1430 A, Monsieur ASSONI Jean Michel Teva. Au 01/12/2022 transfert de l'établissement sis à Hakahau Ua Pou à Tahauku fond vallée Poveavea - Atuona qui devient également le domicile du chef d'entreprise. Ouverture d'un nouvel établissement sis à Tahauku fond de vallée Poveavea Atuona. Fermeture de l'établissement sis à Hakahau Ua Pou.

N° 01 1267 A, Mademoiselle DRION Heiana Daniele. Ajout de l'activité de débitant de bières à consommer sur place à compter du 01/01/2023. Modification de l'appellation de l'activité "roulotte" par "restauration type rapide en conteneur" sur demande de la DGAE pour obtention de la licence débitant de bières à consommer sur place.

N° 06 1456 A, Monsieur REHIA Kaël Nelson. Adjonction d'un établissement complémentaire à Raiatea Uturoa Fare Matie côté montagne à compter du 01/12/2022, Correction du numéro du Registre du Commerce et des Sociétés sur la formalité du 01/12/2022 (ouverture d'établissement) : lire 06 1456 A. Adjonction des activités de vente de glaçons, alcool à emporter, distributeur de boisson à compter du 01/12/2022 avec comme nom commercial pour ses activités "FARE MATIE DISTRIBUTIONS". Maintien de ses autres activités. Régularisation de la formalité modificative du 01/12/2022 suite mise en attente du Registre du Commerce et des Sociétés : suppression des activités de vente d'alcool à emporter et distributeur de boissons ainsi que l'enseigne commerciale "FARE MATIE DISTRIBUTION". Suite mise en attente du 06/06/2023, l'établissement sis à Raiatea n'a plus lieu d'exister. Fermeture à compter du 01/12/2022.

N° 13 199 A, Monsieur LE PRADO Punuarii Milton. Transfert de l'entreprise (siège et domicile) à Avatoru Rangiroa. Maintien des activités et adjonction de l'activité location de véhicules sans chauffeur. Extension du nom commercial : "ILY OCCAZ / LP DISTRIBUTION / PRADO LOCATION".

N° 13 1949 A, Monsieur CHIN KEE SING Christophe. Adjonction activité : agent en logistique sous l'enseigne commerciale "FREIGHT ISLANDS LOGISTIC", Mise en attente régularisation d'ouverture d'établissement sur Faaa Pamatai Hills lot 226 : uniquement pour la location saisonnière. Modification du nom commercial, nouvelle mention : "CHIN KEE SING CHRISTOPHE".

N° 13 2222 A, Monsieur ARAI Antonio Tuterai. Adjonction de l'activité "travaux en tous genres".

N° 15 1682 A, Mademoiselle VAN BASTOLAER Maheata Vanessa. A compter du 08/02/2023 suppression des activités fabrication et réparation de prothèses dentaires et adjonction de l'activité travaux en tous genres qui devient principale, adjonction importateur/négociant.

N° 16 2309 A, Monsieur BOURMAUD Hervé. Rajout des activités de négociant, commissionnaire et photographe ambulancier à compter du 07/02/2023.

N° 16 2430 A, Madame TAPI Katia née TCHOUNG YAO. Suppression partielle activité transport touristique MARAMA HINE TOURS à compter du 03/02/2023. Ouverture établissement à Tiarei pour la location de voiture.

N° 18 1593 A, Monsieur HAUATA Jean-Pierre. Suppression de l'activité de travaux de terrassement. Nouvelle activité principale : chauffeur.

N° 18 2918 A, Mademoiselle WAN Marania Yodina Chloé. Ouverture établissement avec 2 nouvelles activités / 2 nouveaux noms commerciaux : VILLA AHITEA / LEAF TAHITI.

N° 19 469 A, Mademoiselle TEIHOARII Taiana Desie. Rajout du nom commercial "TETG".

N° 19 2934 A, Mademoiselle DELAHAUT Marie-Eve Ling. Pour compter du 07/02/2023 : suppression du nom "EVE DELAHAUT PHOTOGRAPHIE" et rajout du nom commercial "MATAHOATA MEDIA" ; changement d'adresse domicile et entreprise ; rajout de l'activité de vidéaste.

N° 20 824 A, Monsieur LO Robert. Suppression des activités "dessinateur-projeteur" et "maîtrise d'oeuvre". Maintien de l'activité principale "préparation et vente de plats à emporter et casse-croûtes".

N° 20 1475 A, Mademoiselle NGO Amélie Moea. Pour compter du 06/02/2023 : suppression de l'enseigne "SERVICES MENAGES" et du nom commercial "ASSISTAHITI" ; rajout du nom commercial "SERVICES NCA".

N° 21 1617 A, Madame TEIPOARII Laurence. Adjonction de l'activité "travaux du bâtiment" qui devient l'activité principale. Extension du nom commercial : "CHEZ LOLO / LOLO CONSTRUCTIONS".

N° 22 311 A, Monsieur TAEREA Marcelin Teuira Peter Temarama. Suppression du nom commercial "RENOV TOUT" et rajout du nom commercial "PRO TOITURE TAHITI".

N° 22 1113 A, Madame BENNETT Rachel Marie Hina. Ouverture établissement complémentaire.

N° 22 1188 A, Madame BORGA Laetitia née TREPOT. Ajout des activités de négoce et import au 01/03/2023.

N° 22 1627 A, Monsieur WILLIAM Kévin. Extension du nom commercial : "WK CONSULTING / BORA BORA HYDRO GARDEN".

N° 22 2002 A, Madame PEBAY Alice Marie. Adjonction de l'appartement 42 à l'entreprise (qui comprend déjà l'appartement 51/52). L'appartement 42 avait jusqu'à présent une activité de location de logement.

14 Février 2023

N° 02 515 A, Mademoiselle DEFOIS Valérie Denise Vincente. Ouverture d'un établissement complémentaire à Papeete Immeuble Le Regent pour l'activité de meublée de tourisme à compter du 01/09/2022. Modification de l'adresse du domicile personnel. Pour régularisation de la formalité de modification 2208113753 du 25/08/2022, transfert du siège de l'entreprise de Afaahiti, Atelier Relais de Taravao à Toahotu, Plateau de Vevera.

N° 14 1680 A, Monsieur ETEDGUI Albert Stéphane Laurent. A compter du 10/02/2023 adjonction des activités : "import/export - négociant" sous le nom "AVI PACIFIQUE IMPORT EXPORT" - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie sous le nom "LE LAGON D'OR IMPORT EXPORT". A compter du 10/02/2023 adjonction des activités : "import/export - négociant" sous le nom "PACIFIQUE IMPORT EXPORT" - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie sous le nom "LE LAGON D'OR IMPORT EXPORT". 11/04/2023 retrait du mot "AVI".

N° 16 2507 A, Madame PITOMAI Windina Vaeau. Adjonction de l'activité d'agent touristique à compter du 09/02/2023.

N° 18 2671 A, Madame WIMER Poeiti Marlynda. Ouverture d'un nouvel établissement.

N° 19 821 A, Madame WONG Heiti née TEAHAMAI. A compter du 29/03 : transfert du siège à Pirae ; - suppression de la location saisonnière et son enseigne ; - ajout de la préparation et vente de chinoiserie avec l'enseigne "M & NEMS" ; - modification du domicile personnel ; - remplacement de "HEREATEA COUTURE" par "TAHITI COUTURE" ; - boîte postale. Au 19/01/23 : - suppression fabrication de pots de fleurs et préparation de chinoiserie (information Registre du Commerce et des Sociétés : régularisation P2 du 19/08/2022 car pas de déclaration du Bureau de Santé Environnemental) ; - ajout location de véhicules exploitée sous l'enseigne commerciale "SMILE LOCATIO" au domicile (information Registre du Commerce et des Sociétés : adresse plan cadastral = EDT) ; - maintien de "TAHITI COUTURE".

N° 19 1943 A, Madame LEFEVRE Emmanuelle Frédérique. - Adjonction d'activités : conseils et gestion / transport touristique de voyageurs avec enseigne "TIPUTA TRANSPORT". - Pension de famille avec enseigne "LE FARE BLEU" devient l'activité principale.

N° 19 2764 A, Madame WILLIAMS Itia Elisa née CHEUNG. A compter du 10/02/2023 adjonction de l'activité "entretien de bâtiments et espace vert".

N° 21 2088 A, Madame LE BAIL Virginie Marcelle Lucienne née MORCET. Adjonction de l'activité d'aménagement paysager qui devient principale. L'activité de prestations de services devient ainsi secondaire.

N° 21 3300 A, Madame HILLERET Claire Jieyun née XIE. Modification de la date de début d'activité soit le 01/02/2022 au lieu de 01/02/2021.

N° 22 2253 A, Mademoiselle YON YUE CHONG Anna Tamatahi Shirley. A compter du 01/10/2022 ouverture d'un établissement complémentaire qui aura comme activité location saisonnière qui sera sous enseigne commerciale "FARE ARUE".

16 Février 2023

N° 05 836 A, Madame CHUNG Asa né(e) YATANI. Adjonction d'une nouvelle activité à compter du 07/12/2022 : masseuse traditionnelle spécialisée en aromathérapie (carte commerçant étranger lettre n° 1582/MTS du 24/11/2022 valable jusqu'au 23/11/2021).

N° 16 1744 A, Monsieur METTE Philippe Marcel Michel. A compter du 14/02/2023 adjonction d'activité "coursier/livreur" sous le nom "L'UNIQUE" et suppression de l'activité de menuiserie.

N° 17 1440 A, Monsieur JAEGER Yves Bernard Joseph. Rajout : réparation de machines et équipements mécaniques, réparation et maintenance navale, entretien et réparation d'autres véhicules automobiles.

N° 17 2022 A, Monsieur TUAIVA Jean Paul. A compter du 15/02/2023 l'activité de "construction de maison" devient activité principale.

N° 19 1091 A, Madame TIAOAO Juliette Heiarii né(e) TARDIVEL. A compter du 20/01/2023 adjonction de l'activité "autres services de réservation et activités connexes" sous le nom "TRAVEL TRIP" et transfert de l'entreprise à Papeari PK 52.500 côté mer.

N° 19 1103 A, Madame BRILLET Sylvie. Suite divorce, la mention du nom de mariage disparaît. Adjonction de l'activité de services divers. Transfert du siège et du domicile à Punaauia - Résidence Manava appartement 106.

N° 19 1809 A, Monsieur CORRION Jarol Gelar Yulde. Transfert siège.

N° 19 3234 A, Madame FROGIER Miluska Marilyne Teauarii. A compter du 13/02/2023 adjonction des activités "agent touristique" qui devient principale sous le nom "PASSION VOYAGES ET CROISIERES", et adjonction de "vente de services divers".

N° 20 962 A, Monsieur DESPESSE Rémy Geoffrey. Suppression des activités fabrication de lotions naturelles, production audiovisuelle et chambre à louer. Ne maintient que massages (ambulants) suppression de la mention "KIA ORA MOOREA" du nom commercial.

N° 21 47 A, Monsieur CRAWFORD Manea Hubert Tehia. Adjonction d'activité : location de véhicules sans chauffeur avec enseigne "MANEA LOCATION".

N° 21 2978 A, Monsieur MAO CHE Hermann Puaritahi. Adjonction d'activité / nouvelle enseigne : TERA'INUI LOCATION.

N° 21 3311 A, Monsieur LEVIN Cyrille Marie François. Adjonction activité.

N° 22 1 A, Monsieur RISSE Anthony Gilbert Adolphe. Modification de la date de début d'activité. Début d'activité effective au 23/12/2021.

21 Février 2023

N° 05 570 A, Madame TAUPOTINI Florine Heimata né(e) TEREMIHI. Au 01/12/2023 adjonction des activités de location de véhicule sans chauffeur et autres activités récréatives et de loisirs. Ajout du nom commercial : "KANAHAU LOCATION". Maintien des autres activités. Adresse du siège détaillée.

N° 09 692 A, Madame BURNS Elisa Fafeautohetia. Au 22/09/2022 suppression de l'activité de coiffure et de l'enseigne "TITI COIFFURE" et adjonction de l'activité de

location de vélos à assistance électrique. Maintien des autres activités. Correctif en date du 28/10/2022 adjonction des activités de transport de voyageurs et excursion touristique.

N° 13 1894 A, Madame TEIHO Marie-Noelle. Adjonction de son activité de service divers (loueur en main d'œuvre) à compter du 01/01/23. Maintien de ses autres activités.

N° 13 2252 A, Monsieur KOHUMOETINI Jean-Baptiste Haamiri. A compter du 16/02/2023 adjonction activités installation et dépannage d'équipement (de moteur électrique, appareil électroménager...) / production d'équipement en tous genres (jardinière, balustrade, pergola...) - rajout du nom commercial JBK ENTREPRISE, - modification adresse personnelle et de la boîte postale.

N° 15 2451 A, Madame WONG Antoinette Romana né(e) PUPUTAUKI. Suppression nom commercial : TAHITIA SPARTAN / suppression enseigne : TAHITIAN SPARTAN ; SPARTAN BOAT. Modification de l'enseigne "PAPIO FOOD" anciennement "STREET TRUCKS 987".

N° 16 714 A, Monsieur PICARD Stanley Christophe Rahiti. Transfert de siège / adjonction d'une nouvelle activité : impression sur textile (nouvelle activité principale) / changement du nom commercial : SR FACTORY / modification coordonnées.

N° 16 1177 A, Mademoiselle RUPP-TERRIS Emmanuelle Dorothee. Mise en sommeil à compter du 30/01/2023.

N° 17 160 A, Madame RICHARD Jeanne d'Arc Tehonohitoua né(e) TEREMIHI. Correctif à la date du 16/08/23 suppression des activités de vente de billets et accueil, distribution de connaissance, enregistrement de fret. Ajout pension de famille (activité principale) et excursion touristique. Nom commercial : PITAKE. Transfert de l'établissement sis à Taiohae à Matatini lot 9 Mukaopaoho BW 12 - Fermeture/ouverture.

N° 17 1957 A, Monsieur TEIRI Foronnos Etera. A compter du 17/02/2023 adjonction d'activité "travaux en tous genres - construction de maison".

N° 18 2722 A, Madame LAI Diana Hinanui né(e) PIRITUA. A compter du 16/02/2023, fermeture de l'établissement de Pirae et transfert de siège à Papeete - Mamao.

N° 19 1954 A, Monsieur TERIIRAIE Romulus. A compter du 17/02/2023, transfert de siège.

N° 20 926 A, Mademoiselle WONG KIN HING Sylvie. Au 20/02/2022 : Ajout des activités import, négoce, impression sur textile et infographie, - infographie devient l'activité principale - ajout des enseignes "SYLVIE WONGK PHOTOGRAPHY" et "SPEAROFTAHITI".

N° 20 2678 A, Monsieur RAUFAIA Maiva. Adjonction de l'activité "lavage automobiles" ; adjonction des noms commerciaux et enseignes "POE SCOOT TAHITI" et "TAHITI CLEAN" ; nomination de Mlle IOANE Poetea en tant que fondée de pouvoir.

N° 21 71 A, Madame MAZIER Clara Joséphine Valérie. Au 17/02/2023 suppression de l'activité de couture et du nom commercial "MAZIER COUTURE" remplacée par celle d'importateur négociant au nom commercial "MAHOA".

N° 21 354 A, Monsieur BORDES Toareia Rudolph. A compter du 17/02/2023 suppression de l'activité "services divers à l'import ou export" ; adjonction des activités "vente de services divers (import/export et autres) - travaux en tous genres - dessinateur de plan - consultant.

23 Février 2023

N° 08 1692 A, Monsieur BARSINAS Raymond Tohetianui. A compter du 20/02/2023 adjonction de entrepreneur du bâtiment (construction) qui devient activité principale de l'entreprise.

N° 14 2161 A, Monsieur TERAAMANO Maehea Anthony Teraimateata. Adjonction de l'activité de location de véhicule sans chauffeur l'enseigne AITO CAR RENT à compter du 01/03/2023.

N° 15 2468 A, Madame TAMA Véronique Cendy. A compter du 20/02/2023 transfert de l'entreprise à Paea PK 23.5 côté montagne lotissement Chapman et adjonction de l'activité d'agent touristique et modification du nom commercial qui devient ORANUI SERVICES.

N° 16 669 A, Mademoiselle HAOA Pamela Vaihere. A compter du 21/02/2023 modification du siège - modification du nom commercial - adjonction activités de fabrication de bijoux artisanaux - production de monoi - activité de fabrication bijoux artisanaux devient activité principale.

N° 19 1948 A, Madame THAM Naati né(e) PARAU. A compter du 17/02/2023 adjonction des activités "consultant et vente de services divers administratifs - photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau".

N° 20 285 A, Monsieur TAATARII Olivier Temae. A compter du 20/02/2023 adjonction activité de travaux en tous genres.

N° 20 2456 A, Monsieur BRANDELY Thierry. Suppression de l'activité "export".

N° 21 3054 A, Madame BOUSSALA Mylène Emilie né(e) BOUCOIRAN. A compter du 21/02/2023 adjonction activité d'import - modification adresse personnelle.

N° 21 3395 A, Mademoiselle TAATA Thérèse Tuhimou Tahia. Au 01/01/2023 adjonction des activités de lavage auto - transport de voyageurs - autres activités récréatives et de loisirs (excursion touristique) - importateur - négociant (produits de souvenirs - artisanat). Maintien des autres activités.

N° 22 3575 A, Monsieur LAURENTZ Julien Guy Jacques. A compter du 20/02/2023 adjonction activité "travaux en tous genres".

N° 93 193 B, CONCEPT, société à responsabilité limitée. En date du 03/11/2022, l'Assemblée Générale a constaté la démission de la gérance de Mme Virginie MARTIN et la diminution du capital de 280.000 FCFP pour le ramener de 1.000.000 FCFP à 720.000 FCFP.

N° 07 349 C, SCI ATAVAI, société civile. Par acte reçu aux minutes de l'Office Notarial Bernard BRUGGMANN et Alexandre YAO, notaires à Papeete, en date du 15/10/2021, M. Jean-Louis CASABIANCA, Melle Agnès AH LO et Melle Eva CASABIANCA ont acquis de Mme Vaiana TEHAAMATAI et Mme Vaihere TEHAAMATAI la totalité des 200 parts sociales de la SCI KIMHI. La dénomination a été modifiée en SCI ATAVAI, le siège social a été transféré à Faa'a, RFO Pamatai, Résidence Te Moana Appart. 401, le capital social a été modifié pour tenir compte de la nouvelle répartition et M. Jean-Louis CASABIANCA et Melle Agnès AH LO ont été nommés gérants sans limitation de durée.

N° 09 41 C, FARE LINAREVA, société civile immobilière. Aux termes d'un acte sous seing privé du 29/08/2022, M. Maurice ROMANI a cédé la totalité de ses parts sociales dans la société et a démissionné de ses fonctions de gérant.

28 Février 2023

N° 99 199 B, LY THAM & CIE, société en nom collectif. Suite à la démission de M. Alex LY THAM de ses fonctions de liquidateur, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2022 a nommé Mme Florina LY THAM en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est désormais fixé à Punaauia, PK 12.500 Quartier Nordhoff, BP 4439 - 98713 Papeete.

N° 17 335 B, CREDIT PRO TAHITI, société à responsabilité limitée à associé unique. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/12/2022. Elle a nommé Melle Anne-Valérie GOYAT en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Punaauia, Lotissement Miri lot 630. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 23/12/2022.

N° 08 316 B, VAIHUPE, société à responsabilité limitée. En date du 08/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de M. Vincent BOUYGUES de ses fonctions de gérant et de la modification de la répartition des parts. Nouvelle mention : seul gérant M. Jean-Michel GROS.

N° 17 298 B, HEAVEN TASTE, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes d'une décision du 14/02/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de l'annonce légale. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 21/02/2023.

N° 13 235 B, API GEO, société à responsabilité limitée. Suite à une cession de parts sociales du 30/01/2023, la répartition du capital social a été modifié.

N° 19 78 B, CHANSIN - WONG YEN, société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Aux termes d'une Assemblée Générale du 29/12/2022, il a été décidé la cession de la totalité des parts sociales de Mme Stella WONG YEN en faveur de Mme Stéphanie CHANSIN de la manière suivante : - 133 parts sociales en plein propriété, numérotées de 1 à 133 ; - la nue-propriété de 7 parts sociales, numérotées de 134 à 140.

N° 21 26 B, KIMONO, société à responsabilité limitée. En date du 03/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de M. Antoine LOYEN de ses fonctions de gérant de la société. En date du 06/01/2023, M. Yohann KERNEUR devient seul gérant et associé unique suite à une cession de parts.

N° 06 234 C, SCI FARETAI 3, société civile immobilière. L'Assemblée Générale Ordinaire du 30/11/2022 a nommé M. Guy PARENT, en qualité de gérant de la société en remplacement de Mme Laure PARENT, démissionnaire.

N° 19 241 C, VAFOATA, société civile. En date du 31/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Pierre SANGUE. Le siège de la liquidation est fixé à Faa'a, PK 6.3 côté montagne, Piafau. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 27/01/2023.

N° 17 231 C, SCP DIOUCA, société civile de participation. En date du 20/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le projet d'acte de cession de parts sociales devant intervenir entre M. Yann CHING et la société AQUALTER OCEA, et qui consiste en l'acquisition par la société AQUALTER OCEA de 1 part de 100 FCFP chacune au sein du capital de la société SCP DIOUCA.

N° 15 144 C, POE CHARTER FINANCEMENT, société civile. Suite à diverses cessions de parts sociales et par décisions du 30/12/2022, la gérance a agréé l'arrivée de 7 nouveaux associés dans le capital de la société.

### **Du 01/03 au 16/03/23**

*1er Mars 2023*

N° 21 36 B, BIO-TIFUL FACTORY, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes des décisions de l'associé unique et de la cession de parts sociales du 21/07/2021, M. Laurent BRISSONNAUD cède l'intégralité de ses 100 parts sociales à M. Damien HENRY, nouveau gérant et associé unique et démissionne de ses fonctions de gérant.

N° 21 322 B, ALLIANCE, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 29/09/2022, il a été décidé de porter le capital social de 100.000 FCFP à 120.000 FCFP par compensation avec des créanciers liquides et exigibles sur la société et d'étendre l'objet social à compter de ce jour aux activités suivantes : L'importation de denrées alimentaires et de matériels techniques. Reprise des activités de la société à compter du 01/10/2022.

N° 20 151 C, YORÉMA, société civile immobilière. Ouverture d'un établissement de location saisonnière à Punaauia, PK 14.9 côté montagne, Résidence Les Patios.

N° 11 88 C, SCI KAMAKEA, société civile. Aux termes de la décision en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/09/2021, il a été décidé les modifications suivantes concernant la gérance de la société : Ancienne mention : M. Patrick Andy VANNES ; Nouvelle mention : Mme Vanina FOSTER.

N° 02 2 D, SYSTEME INTERBANCAIRE D'ECHANGES DE LA POLYNESIE FRANCAISE, sigle : SIEPF, groupement d'intérêt économique. En date du 22/06/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la nomination de M. Thomas POUVREAU en qualité d'administrateur en remplacement de M. Mickaël CHAMPES.

N° 02 2 D, SYSTEME INTERBANCAIRE D'ECHANGES DE LA POLYNESIE FRANCAISE, sigle : SIEPF, groupement d'intérêt économique. En date du 30/06/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la nomination de M. Laurent MAS en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Thomas POUVREAU, démissionnaire, à compter du 01/09/2022.

*2 Mars 2023*

N° 13 228 B, GESTMART, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire à Punaauia, en date du 27/01/2023, M. Gilles LONFAT a cédé la totalité de ses parts, soit 40 parts portant les numéros 61 à 100, lui appartenant dans la société GESTMART, au profit de M. Kelvin LONFAT et M. Thierry LONFAT, savoir : - ce qui est cédé à M. Kelvin LONFAT, 20 parts portant les numéros 61 à 80 ; - ce qui est cédé à M. Thierry LONFAT, 20 parts portant les numéros 81 à 100, avec effet à compter du jour de l'acte. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs respectivement aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

N° 22 296 B, HEREORA LOCATION, société à responsabilité limitée à associé unique. Suite au procès-verbal du 20/12/2022, l'associé unique a décidé de modifier le premier exercice social de la société pour le faire courir de l'immatriculation au 31/12/2023.

N° 16 142 B, MOOREA FLY AND BOAT, société à responsabilité limitée à associé unique. L'assemblée générale du 16/01/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et donné quitus de sa gestion, puis a constaté la clôture des opérations de liquidation.

N° 08 178 B, BAKER'S SHOP, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire à Punaauia, en date du 27/01/2023, M. Gilles LONFAT a cédé la totalité de ses parts, soit 36 parts portant les numéros 31 à 60 et 69 à 74, lui appartenant dans la société BAKER'S SHOP, au profit de M. Kelvin LONFAT et M. Thierry LONFAT, déjà associés de la société, savoir : - ce qui est cédé à M. Kelvin LONFAT, 18 parts portant les numéros 31 à 48 ; - ce qui est cédé à M. Thierry LONFAT, 18 parts portant les numéros 49 à 60 et 69 à 74, avec effet à compter du jour de l'acte. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs respectivement aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

N° 93 140 B, MOOREA TUNA PRODUCT, société à responsabilité limitée. Mise en sommeil de la société à compter du 01/01/2023.

N° 05 83 C, FG INVESTISSEMENTS, société civile. En date du 10/08/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté et approuvé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. François GABELLA, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Punaauia, Zone Industrielle de la Punaruu (BP 3569 - 98713 Papeete). Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 19/08/2022.

7 Mars 2023

N° 03 280 B, WOODY'S 3D DESIGN, société à responsabilité limitée à associé unique. Suite à la cession gratuite de l'intégralité des parts sociales de M. Nelson HOWARD à Mme Marcelle LEE TAM-HAMBLIN épouse HOWARD, l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/09/2018 a pris acte de la démission de M. Nelson HOWARD de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Marcelle LEE TAM-HAMBLIN épouse HOWARD en qualité de nouvelle gérante et associée unique.

N° 82 136 B, MEDILAB, société à responsabilité limitée. En date du 24/01/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. Philippe BERCEGOL, en remplacement de la société SEG AUDIT et en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société AUDIT EXPERTISE CALEDONIE, représentée par M. Franck RABBE, en remplacement de M. Jean-Christophe TOURON.

N° 81 101 B, SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI, société anonyme. Aux termes du Conseil d'Administration du 01/07/2022, il a été décidé de nommer Mme Tetuanimarereva AUMERAN en qualité de Directeur Général de la société pour une durée non limitée et ce à compter du 01/07/2022.

N° 81 101 B, SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI, société anonyme. Aux termes du Conseil d'Administration du 13/10/2022, il a été décidé la nomination de Mme Tetuanimarereva AUMERAN, en qualité de Présidente Directrice Générale, en remplacement de M. Dominique AUROY, démissionnaire de ce poste mais nommé Directeur Général également à compter du même jour, en remplacement de Mme Tetuanimarereva AUMERAN, démissionnaire en sa qualité de Directrice Générale.

N° 81 101 B, SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI, société anonyme. Aux termes du Conseil d'Administration du 17/11/2022, M. Dominique AUROY a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour. Il n'est pas remplacé.

N° 81 101 B, SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI, société anonyme. En date du 10/10/2022, il a été décidé de désigner à titre provisoire, Mme Tetuanimarereva AUMERAN en qualité d'administrateur en remplacement de la SOCIETE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA STATION DE PUUNUI - en abrégé S.A.T.S.P et ce jusqu'à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

N° 81 101 B, SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI, société anonyme. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Papeete du 06/10/2022, déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO le même jour, enregistré à Papeete le 07/10/2022, les sociétés SOCIETE DE L'HOTEL DE PUUNUI et SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 82 167 B ont établi le projet de fusion aux termes duquel la SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI transmettait, à titre de fusion, à la SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI, l'ensemble de son patrimoine. La fusion a été consentie sous la condition suspensive de l'obtention d'un agrément fiscal par le conseil des ministres de la

Polynésie française, qui a été accordé par arrêté n° 2736 CM du 15/12/2022. Le président de la SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI a constaté, suivant procès-verbal du 23/12/2022, que la fusion de la SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI et de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI était devenue définitive le 23/12/2022, avec effet rétroactif au 01/01/2022. Il a également constaté que la SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI s'est retrouvé dissoute de plein droit, à cette date, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation. La SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI détenant, depuis la date de dépôt au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete du projet de fusion, la totalité des actions de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI, il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI contre des actions de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE L'HOTEL PUUNUI, et qu'il n'y a pas lieu à augmentation du capital de la société SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI. Qu'est également devenue définitive, la modification de l'article 6 des statuts de la SOCIETE DE L'HOTEL PUUNUI, relatif aux apports et au capital social, décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 23/12/2022. L'ensemble des pièces relatives à la fusion a été déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO le 30/12/2022.

N° 99 414 B, SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE, sigle : SOFIDEP, société anonyme d'économie mixte. Par arrêté n° 2072/CM du 13/10/2022, M. Claude PERIOU et Mme Virginie BRUANT sont désignés en qualité de représentants de la POLYNESIE FRANCAISE, administrateur au sein de la SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE en remplacement de M. Teva ROHFRITSCH et Mme Nicole BOUTEAU.

N° 21 58 B, MOTU LINK AIRLINE, société par actions simplifiée. A compter du 06/03/2023, avancement de la date de début d'activité au 01/03/2023 au lieu du 01/06/2023.

N° 22 312 B, TE MAHANA PACIFIC, société à responsabilité limitée. En date du 23/12/2022, les associés ont décidé le changement de dénomination : Ancienne mention : TE MANAHA PACIFIC ; Nouvelle mention : TE MAHANA PACIFIC.

N° 15 99 B, RISK, société à responsabilité limitée. Suite au procès-verbal du 03/11/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a transféré le siège social de la société à Pirae, 242 Avenue Charles de Gaulle.

N° 10 23 C, SCI 46, société civile. Aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaire d'un office notarial à Papeete, en date du 07/09/2022, M. Laurent CURT, M. Bastien CURT, Mme Mädeli CURT épouse BARBAZANGE et Mme Isabelle COULON épouse CURT ont cédé la totalité des parts leur appartenant dans la SCI 46 à M. Jean-François MOULIN. Il a en outre été constaté la démission de M. Laurent CURT de sa fonction de gérant et la nomination de M. Jean-François MOULIN en qualité de gérant de la SCI 46.

## 9 Mars 2023

N° 15 90 B, NATH ET CLO, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu aux minutes de Me Alexandrine CLEMENCET, notaire associé à Papeete en date du 15/12/2022, la SARL NATH ET CLO a cédé le fonds de commerce de coiffure et esthétique, lui appartenant et exploité par elle, sis à Papeete, Boulevard Pomare Centre Paofai face à l'OTAC, rez-de-chaussée, connu sous le nom commercial FRANG'IN COIFFURE, au profit de M. Christiany BRAY, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 23 617 A.

N° 18 315 C, SCI SKY BLUE, société civile immobilière. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Papeete du 12/08/2022, M et Mme Thierry et Catherine DEROO ont cédé leurs 100 parts sociales de 1.000 FCFP chacun, à savoir les 25 parts numérotées de 1 à 25 à M. Eric DEFICIS, les 25 parts numérotées de 26 à 50 à Mme Bernadette DEFICIS (née GALINAT) et les 50 parts numérotées de 51 à 100 à M. Arnaud DEFICIS. M. et Mme Thierry et Catherine DEROO ont démissionné de leurs fonctions de gérants et ont été remplacés par M. Eric DEFICIS, Mme Bernadette DEFICIS (née GALINAT) et M. Arnaud DEFICIS. La boîte postale de la SCI SKY BLUE est désormais la BP 40566 Fare Tony, 98713 Papeete, le reste sans changement.

## 14 Mars 2023

N° 91 103 B, GRAIN D'OR, société à responsabilité limitée. En date du 10/01/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Mme Marie-Claire LIU de ses fonctions de co-gérante.

N° 81 24 B, ETABLISSEMENTS HUGUES, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une décision en date à Papeete du 26/01/2023 à Papeete, l'associé unique a nommé Mme Liliane HUGUES, en tant que de co-gérante, pour une durée illimitée.

N° 19 210 B, BOWLING CENTER TAHITI, société à responsabilité limitée. En date du 10/03/2023, adjonction de 3 noms commerciaux qui suivent : ZION, ZION BOWL, ZION SOCIAL CLUB au nom commercial initial BOWLING CENTER TAHITI, l'ensemble au sein du même et unique établissement.

N° 16 136 B, TOA BOAT, société à responsabilité limitée. Ouverture d'un établissement à Bora Bora à compter du 01/07/2023 pour l'activité de location saisonnière.

N° 21 276 B, MAHANA O HIUPE, société par actions simplifiée. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 03/02/2023, dont une copie certifiée conforme a été déposée aux minutes de la SCP BUIRETTE-CHIN FOO, titulaire d'un office notarial à Papeete, le même jour, le capital social a été augmenté de 30.000.000 FCFP pour le porter de 150.000.000 FCFP à 180.000.000 FCFP, par l'émission à 13.333 FCFP de 3.000 actions nouvelles de 10.000 FCFP chacune, soit avec une prime d'émission de 3.333 FCFP par action, intégralement libérées de leur valeur nominale et de la prime d'émission lors de la souscription en numéraire. Les articles 6 et 7 relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

N° 22 488 B, SARL ARAKA, sigle : ARAKA GRENIER DE JOSEPH, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/01/2023, la SARL ARAKA a acquis de M. Jean-Marie MAO CHE, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 06 830 A, un fonds de commerce de pâtisserie, d'importateur, de négociant et de cuisine à emporter sous l'enseigne commerciale ARAKA - GRENIER DE JOSEPH.

N° 22 485 B, PSS, société à responsabilité limitée. En date du 02/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de la même date de transférer le siège social de la société de Papeete, Avenue du Régent Paraita, Immeuble Le Régent Appart. 501 à Papeete, Résidence les clos St Amélie Appart 301.

N° 19 310 B, LES 3 AITO, société à responsabilité limitée. En date du 20/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la cession de la totalité des parts sociales de M. Arnaud DARDEL au profit de M. Tereva GALOPIN et M. Vetea RAVAT. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 14 162 B, MAISONS D'AILLEURS, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 08/02/2023, il a été décidé de procéder à l'extension de l'objet social (article 2) en ajoutant l'activité de location. La même assemblée a modifié l'article 9 relatif au cession et transmission des parts sociales et inséré l'article 9 bis relatif au décès, interdiction, faillite d'un associé. En conséquence, les statuts ont été modifiés.

RCS SENS N° 18329 B, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, société par actions simplifiée. En date du 01/12/2022, la nouvelle adresse de l'établissement secondaire est située à Papeete, 1 Rue Francis Puara Cowan, Immeuble Fare Ute Center.

N° 18 31 B, AHI COMPANY, société à responsabilité limitée. En date du 20/02/2023 et suite de parts sociales, les associés a décidé de nommer Mme Maruia RICHMOND en tant que gérante de la société en remplacement de Mme Virginie TETOOFA.

N° 21 135 B, PF OPS GROUP, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2021, les statuts ont été mis à jour.

N° 09 172 B, SIFA TAHITI, société par actions simplifiée. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Papeete le 03/08/2022, déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO, le 25/08/2022, les sociétés SIFA TAHITI et SCI CAPELAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 02 111 C, ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société SCI CAPELAND transmettait, à titre de fusion, à la société SIFA TAHITI, l'ensemble de son patrimoine. L'assemblée générale du 08/11/2022 a approuvé les apports effectués par la SCI CAPELAND et l'évaluation qui en a été faite et le projet de fusion dans toutes ses dispositions. La fusion a pris effet rétroactivement le 01/01/2022. L'article 6 a été modifié en conséquence. L'ensemble des pièces relatives à la fusion a été déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO le 23/11/2022.

N° 16 132 C, TOSATI, société civile. Ouverture d'un établissement à Arue, Résidence Lafayette Beach Bâtiment 7 à compter du 01/03/2023.

15 Mars 2023

N° 15 42 B, A.E. TAHITI DRIVE, société à responsabilité limitée. Suite à l'assemblée générale mixte du 03/06/2022, Mme Tehiana TEIHOTU a cédé ses parts à M. Mahonri SUARD par acte sous seing privé daté du 11/05/2022 et a démissionné de ses fonctions de gérante. La même assemblée a modifié l'objet social ainsi que les articles 2, 8 et 16 des statuts. Enfin, en application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, les associés ont décidé de la non dissolution de la société.

N° 11 2 B, LA PASTA, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu par Me Eric FOUAL, notaire associé à Pirae le 01/09/2022, M. Emile BAUMGARTNER et Mme Heiata PIGUET épouse BAUMGARTNER ont cédé à Melle Isabelle DANTZER les 100 parts sociales leur appartenant dans la société LA PASTA. Melle Isabelle DANTZER a été nommée gérante en remplacement de Mme Heiata PIGUET épouse BAUMGARTNER, démissionnaire. La boîte postale de la société est désormais BP 3776 - 98713 Papeete.

N° 59 1 B, BANQUE SOCREDO, société anonyme d'économie mixte. En date du 08/08/2022, l'Agence Française de Développement a procédé au remplacement de son représentant au sein du conseil d'administration de la BANQUE SOCREDO. Mme Mounia AIT OFKIR remplace Mme Céline GILQUIN.

16 Mars 2023

N° 17 331 B, VAIHIRIA QUAD, société à responsabilité limitée. En date du 31/12/2022, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

N° 96 54 B, MOOREA ITI, société à responsabilité limitée. Cessation totale d'activité de la société (mise en sommeil) à compter du 14/03/2023.

N° 21 427 B, TAHITIAN DISTILLER, société par actions simplifiée. Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/01/2023, il a été décidé de nommer M. Fabrice BAFFOU en qualité de président de la société, pour une durée non limitée à compter de ce jour, en remplacement de M. Dominique AUROY, démissionnaire.

N° 14 317 B, SNC TDM, société en nom collectif. Suite à une Assemblée Générale Ordinaire des associés du 30/12/2022, le capital de la société a été réduit de 103.960.000 FCFP pour le ramener de 104.160.000 FCFP à 200.000 FCFP.

N° 15 173 B, DREAM WATER TAHITI, société à responsabilité limitée. En date du 15/12/2022, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé M. Mauro DOIMI en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à BP 4933 - 98713 Papeete. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 10/02/2023.

N° 17 105 B, VANILLA HOME, société à responsabilité limitée. Adjonction de l'activité : hébergement en meublé de tourisme à compter du 01/02/2023.

N° 16 178 B, OHANA FUN TOUR, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une délibération du 31/12/2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Le liquidateur est M. Alain MALMEZAC et le siège de la liquidation est fixé à Moorea, PK 25 côté mer, Village Tiahura Iti lots 90/91. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 17/02/2023.

N° 14 210 B, LA CAVE DE TAHITI, société par actions simplifiée à associé unique. En date du 01/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de la même date de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant les activités suivantes : - l'exploitation d'un débit de boissons sur place et à emporter ; - l'organisation et l'animation de tous événements en lien avec l'activité de la société ; - la consommation et la dégustation sur place de vin et de toutes boissons alcoolisées ; - la vente en ligne de vins, bières et spiritueux. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste sans changement.

N° 22 24 C, SCEA OROVAI, société civile agricole. Par acte sous seing privé du 14/02/2023, M. Willy ROBSON est nommé en qualité de gérant en remplacement de M. Zan SUARD.

### **Du 19/03 au 30/03/23**

19 Mars 2023

N° 14 244 B, GM2D, société à responsabilité limitée à associé unique, Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 01/09/2022 à Papeete, et par suite de la démission de Mme Cora FLOSSE de ses fonctions de gérante de la société SARL GM2D à compter du 01/09/2022, M. Pierre GERMON a été nommé nouveau gérant.

21 Mars 2023

N° 92 15 B, YUNE TUNG, société par actions simplifiée, En date du 20/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social en d'ajoutant les activités suivantes : location de matériel et outillage, formation technique, prestations de services techniques et l'article 7 des statuts relatifs au capital social. Ouverture d'un établissement sis à Papeete, 14 Rue Viénot (prise à bail du local commercial).

N° 76 3 B, COMPTOIR TAHITIEN D'EQUIPEMENT, sigle : CTE, société à responsabilité limitée, Fermeture de l'établissement sis à Papeete, Zone Industrielle de Fare Ute et ouverture d'un établissement à Papeete, Chemin Vicinal de Patutoa.

N° 14 189 B, ROHIVAI, société à responsabilité limitée, Mise en location-gérance du fonds de commerce de prestation de service, connu sous le nom ROHIVAI TOURS sis à Bora Bora, Matira, Taahana, à la société BORA BORA EXPERIENCE à compter du 01/01/2023 pour 5 ans.

N° 20 242 B, NATOARII, société à responsabilité limitée, Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia en date du 21/02/2023, M. et Mme Nicolas SCHEPENS ont cédé à M. Romain VIARIS DE LESEGNO, la totalité de leurs parts, soit 98 parts portant les numéros 103 à 200 dans la SARL NATOARII, avec effet à compter de ce jour. Audit acte, M. Nicolas SCHEPENS a notamment démissionné de ses fonctions de co-gérant de la société, avec effet rétroactivement au 01/01/2023. De sorte que la gérance de la société est désormais assurée par M. Romain VIARIS DE LESEGNO, seul à compter de la même date. Les articles des statuts relatifs au siège social, à l'apport, au capital social et à la gérance ont été modifiés en conséquence.

N° 18 132 B, ARROW 2, société à responsabilité limitée, En date du 05/03/2021, l'Assemblée Générale Mixte a transféré le siège social à Arue, Cité Cowan logement n° 15 (BP 20164 - 98713 Papeete).

N° 21 173 B, LOCATIONS LOISIRS MER, société à responsabilité limitée, En date du 31/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé Mme Isabelle MOUTON en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Papeete, Avenue Pouvana a Oopa. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 24/02/2023.

N° 15 265 B, Vaiana TANG & Sophie DUBAU, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, En date du 26/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a : - pris acte de la démission de M. Mikaël CANEVET de ses fonctions de gérant à compter du 01/01/2023 et modifié en conséquence l'article 17-2 des statuts ; - décidé de modifier l'article 7 des statuts suite à la cession de parts sociales de M. Mikaël CANEVET à Mme Vaiana TANG et Mme Sophie DUBAU ; - décidé de modifier la dénomination de la société qui devient Vaiana TANG & Sophie DUBAUD à compter du 01/01/2023.

N° 22 375 B, SARL NAONAO, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2023, le siège social de la société a été transféré à Moorea, PK 4.3 côté montagne, Maharepa (BP 3205 Temae - 98728 Moorea-Maiao). L'objet social a été complété par l'activité de location de véhicules pour de courtes durées et le conseil et l'accompagnement pour des projets immobiliers à vocation touristique.

23 Mars 2023

N° 18 114 B, PRO BIM PACIFIQUE, société à responsabilité limitée, Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2022, il a été décidé la cession de la totalité des parts sociales de M. Olivier SAUMET en faveur de M. Eric CHALONS, ainsi que la démission de M. Olivier SAUMET en qualité de co-gérant de la société.

N° 05 274 B, L'ECLAT D'OR, société en nom collectif, Cessation totale temporaire d'activité à compter du 01/03/2023.

N° 20 380 B, ELITE TAHITI, société à responsabilité limitée, Ouverture de deux nouveaux établissements à Papeete : - Centre Vaima local n° 50-51 (boutique) ; - Rue Titiavai dite Passage Cardella (lieu de stockage).

N° 21 300 B, SARL MYSTERY HOUSE, sigle : SARL MYSTERY HOUSE, société à responsabilité limitée, Suite au procès-verbal du 30/06/2022, l'Assemblée Générale Mixte constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et décide de ne pas dissoudre la société.

N° 22 456 B, EURL PNS, société à responsabilité limitée à associé unique, Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/01/2023, la société PNS a acquis un fonds de commerce de M. Jean-Yves JESTIN pour lequel il est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 03 1959 A.

N° 06 234 B, STOCKAGE PETROLIER DE MOTU UTA, sigle : S.P.M.U, société par actions simplifiée, Il résulte d'un procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 11/01/2023, dont un extrait certifié conforme du procès-verbal a été déposé au rang des minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO le 21/02/2023, que le capital a été réduit de 145.000.000 FCFP pour le ramener de 155.000.000 FCFP à 10.000.000 FCFP, par imputation sur les pertes et création d'un compte de réserves, puis augmenté de 200.000.000 FCFP par l'émission au pair de 20.000 actions nouvelles de 10.000 FCFP chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées de la totalité de leur valeur nominale. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

N° 19 220 B, CESSIONSACQUISITIONS PF, société à responsabilité limitée, Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2023, les associés ont acté la démission de Mme Maryse DELSOL, à compter de ce jour et l'article 7 des statuts a été mis à jour.

N° 19 220 B, CESSIONSACQUISITIONS PF, société à responsabilité limitée, Ajout des noms commerciaux : YELLOW SYNDIC, YELLOW TRANSACTIONS, YELLOW IMMOBILIER, YELLOW GESTION LOCATIVE.

N° 22 234 B, NATURA VA'A, société à responsabilité limitée, Suite au procès-verbal d'assemblée générale du 12/07/2022, il a été décidé le transfert du siège à Punaauia, Résidence Central Fac C007 avec effet au 15/07/2022.

N° 21 239 B, TETOU TEMAE, société par actions simplifiée, Ouverture d'un établissement à Moorea, Temae, Commune de Teavaro pour l'activité d'Hôtel de tourisme international.

N° 22 275 B, PHARMACIE LAFAYETTE AVERA RAIATEA, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, M2 rectificatif (pour l'achat d'un fonds d'officine) : l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2022 a décidé le transfert du siège social de Punaauia, Lotus lot C34 à Avera, PK 8 côté mer, S20 en Br 2 Rt Pharmacie. En effet, l'adresse du Lotus n'était qu'une domiciliation temporaire et non un établissement. Il s'agit donc de l'ouverture d'un premier établissement à Raiatea à la nouvelle adresse du siège social.

N° 22 152 C, SCI MATA'I HAU, société civile. Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 12/12/2022, les associés ont pris acte de la cession de la totalité des parts sociales de M. Christian COUM au profit de Mme Rahiti BLAIS et ont nommé Mme Rahiti BLAIS en qualité de gérante en remplacement de M. Christian COUM, démissionnaire.

N° 06 237 C, SCI BLAGIR, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, notaire associée à Papeete, en date du 06/02/2023, M. Yann CAUSSE a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Messieurs Didier BLANCHET et M. Philippe GIRAUD, démissionnaires.

N° 01 10 C, LOTUS' API, société civile immobilière. L'Assemblée Générale du 19/01/2023 a agréé 6 nouveaux associés suite au décès de M. Didier GAUMET survenu le 21/04/2017 à LE FLEIX. Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Philippe PINNA, le 20/01/2023, Mme Karine GUIVIGER a acquis 98 parts sociales appartenant aux ayant-droit de M. Didier GAUMET, faisant d'elle gérante et associée unique de la société à compter de ce jour.

28 Mars 2023

N° 13 1949 A, Monsieur CHIN KEE SING Christophe. Modification du nom commercial et suppression d'activités à compter de ce jour. Régularisation mise en attente liasse 2303120619 : Modification du nom commercial, nouvelle mention : CHIN KEE SING CHRISTOPHE. Rajout de l'enseigne : CHRIS IMPORT. Suppression des activités : fabrication de jus légume lait de coco, livraison, négociant, coursier, roulotte. Reste les activités au siège Paea : importation, agent logistique.

N° 15 170 B, SUPER CECILE, société à responsabilité limitée, A compter 01/07/2023, nouveau nom commercial : Auchan Taunoa.

N° 04 232 B, TAMANU PUNAAUIA, société par actions simplifiée, A compter du 01/07/2023, nouveau nom commercial : Auchan Tamanu Punaauia en remplacement de Supermarché Tamanu.

N° 22 328 B, ONONUI, société à responsabilité limitée, A compter du 24/03/2023, modification de la date de début d'activité au 01/01/2023 au lieu du 01/08/2023 à la demande du cabinet de défiscalisation bien que l'activité n'est pas commencée.

N° 16 318 B, 4 EVENTS PACIFIC, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société à compter du 31/03/2023.

N° 09 156 B, DENTALAB, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société à compter du 31/03/2023.

N° 21 229 B, MARA ASSOCIATE & CO, société à responsabilité limitée, Adjonction d'une enseigne commerciale : LE MATT'S BAR et modification de l'adresse postale : BP 120502 - 98712 PAPARA.

N° 16 138 B, NOA, société à responsabilité limitée à associé unique, Suite au procès-verbal du 22/02/2023, l'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société LA MARGOULETTE GOURMANDE qui devient NOA.

N° 21 257 B, RV N CO, société à responsabilité limitée, Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2022 que la société a été mise en sommeil à compter du 31/12/2022, sans qu'il en résulte la disparition de la personnalité morale de la société.

N° 22 378 B, 88 VENTURES, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20/12/2022, les associés ont décidé d'ajouter une enseigne commerciale : NOA NOA LODGE.

N° 83 88 B, ELECTRA, sigle : ELECTRA, société anonyme. En date du 07/06/2022, le conseil d'administration à nommé M. François LAFOREST en qualité de président en remplacement de M. François-Xavier DE FROMENT. Aux termes d'une Assemblée Générale du 24/06/2022, M. François LAFOREST a été nommé administrateur de la société en remplacement de M. François-Xavier DE FROMENT. En date du 10/11/2022, le conseil d'administration à nommé M. Didier POUZOU en qualité de président et administrateur en remplacement de M. François LAFOREST et M. Thierry LEHARTEL en qualité de directeur général délégué en remplacement de M. Eric COURBIER.

N° 96 217 B, AIR TAHITI NUI, sigle : ATN, société anonyme d'économie mixte. Conformément à l'arrêté n° 1766/CM du 29/08/2022, le Conseil d'administration est modifié comme suit : Ancienne mention : Administrateur représentant de la Polynésie française : M. Francesco LANZA est remplacé par : Nouvelle mention : Administrateur représentant de la Polynésie française : M. Pehauarii Eric REICHART.

N° 20 242 B, NATOARII, société à responsabilité limitée, Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2023 il est décidé à compter du 01/03/2023 de la mise en location gérance à la SARL MATARII CONCEPT de son fond de commerce de restauration sis et exploité à Punaauia, PK 14.8 côté mer, Centre Commercial Tamanu Nui lot 5, Pointe des Pêcheurs. La société a pour unique activité : loueur de fonds.

N° 19 320 B, VAI ITI LODGE, société à responsabilité limitée, En date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social. A la même date, le capital social a été augmenté pour être porté à 1.290.000 FCFP.

N° 21 139 B, COCO DIVE, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/02/2023, il a été décidé : - la cession de 400 parts sociales de M. Nicolas BURRAY à M. Xavier BEZIER LA FOSSE et modification des statuts en conséquence ; - la nomination de M. Xavier BEZIER LA FOSSE en qualité de co-gérant de la société.

N° 19 366 C, SOCIETE CIVILE AQUACOLE TAHITI MARINE PRODUCTS, société civile. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 19.800.000 FCFP pour le porter de 200.000 FCFP à 20.000.000 FCFP.

N° 22 50 C, SCEA HOTU VANIRA FARM, société civile d'exploitation agricole. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/02/2023, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 92 52 C, SCI SARATEVA, société civile immobilière. Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/01/2023, M. Ernest TEHEIURA a démissionné de son poste de co-gérant de la société.

N° 06 44 C, ARIIHAU, société civile. Suite au décès de M. et Mme Georges et Isabelle SANFORD, qui sont décédés respectivement à Paea le 21/12/2014 et à Pirae le 31/08/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 21/06/2022 a nommé M. Vetea SANFORD gérant de la société ARIIHAU en remplacement de M. Georges SANFORD.

N° 22 36 C, SCI MIRI 510, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, en date du 02/02/2023, Melle Graziella MATOHI a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la SCI MIRI 510 au profit de Mme Véronique CORTES épouse CAUJOLE.

N° 22 43 C, SCI PAPARA BDM, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, notaire à Papeete, en date du 02/02/2023, Melle Graziella MATOHI a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la SCI PAPARA BDM au profit de Mme Véronique CORTES épouse CAUJOLE.

N° 97 53 C, SCI DUMONT D'URVILLE N° 29, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Ariitu GUICHENU, notaire salarié de la SCP DUBOUCH-GUICHENU à Papeete, le 04/10/2022, contenant donation de parts dans la SCI DUMONT D'URVILLE N° 29 par M. Christian PRUDHOMME au profit de Melle Leslie PRUDHOMME sa fille, il a été apporté des modifications aux statuts savoir, les co-gérants de la société sont M. Christian PRUDHOMME et Melle Leslie PRUDHOMME.

### 30 Mars 2023

N° 19 374 B, PRIVATE BOAT TAHITI, société à responsabilité limitée à associé unique, Report de la date de début d'activité au 01/01/2023.

N° 22 105 B, GLOBAL PARTS POLYNESIA, *sigle* : GPP, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une décision en date du 21/02/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

N° 22 218 B, GREEN FASHION POLYNESIA, *sigle* : MITI KINGDOM, société à responsabilité limitée, Suppression des activités de graphisme, photographie, bijoux.

N° 98 8 B, MARQUISES TRAVAUX ET CONCASSAGE, société à responsabilité limitée, En date du 18/03/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a modifié l'objet social en précisant les activités exercées par la société à savoir : Marchand de sable et autres agrégats (fabrication par concassage), travaux de terrassement, de voirie et de viabilité, travaux du bâtiment et fabrication de matériaux de construction.

N° 13 111 B, SURFING WORLD, société à responsabilité limitée, Continuation de l'activité malgré la constatation que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

N° 90 42 B, ENTREPRISE SIAO ET FILS, société à responsabilité limitée, En date du 16/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 9 des statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts après la cession de parts intervenue le 30/12/2022.

N° 06 299 B, SUN IMPORT, société par actions simplifiée, Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23/02/2023, le capital de la société a été porté de 50.000 FCFP à 5.000.000 FCFP par apport en numéraire de la somme de 4.950.000 FCFP. Aux termes des mêmes décisions, la société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du même jour.

N° 22 435 B, CASCO, société par actions simplifiée, Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29/07/2022, la société UTUAFARE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 520 146 366, a été nommée Présidente de la société en remplacement de M. Stéphane VOUNE, démissionnaire.

N° 77 76 B, STP - MULTIPRESSE, société anonyme. Par acte sous seings privés en date du 24/10/2022, la société IMPRIMERIE STP-MULTIPRESS a cédé à la société FASTPRINT un fonds de commerce ayant pour activité : tampons encreurs, dont le nom et l'enseigne commerciale sont POLYPRESS TAMPONS. Suite à la fusion simplifiée par voie d'absorption de la SAS POLYPRESS IMPRIMERIE par la société IMPRIMERIE STP-MULTIPRESS en date du 08/06/2022, la STP MULTIPRESS déclare que le fonds cédé lui appartient.

N° 96 215 B, ATIAPITI, société à responsabilité limitée à associé unique, En date du 22/03/2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société avec mise à jour des activités. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Ouverture d'un établissement sis à Opoa, PK 31 côté mer, Terre Tupaiofai pour l'activité de location de véhicule sans chauffeur.

N° 06 44 C, ARIIHAU, société civile. Il résulte d'un acte reçu le 28/09/2022 par Me Nancy CHIN FOO, notaire associé de la SCP Office Notarial BUIRETTE - CHIN FOO, Messieurs Vetea et Maui SANFORD ont cédé à M. et Mme Moana et Laure TAHARAGI toutes les parts sociales leur appartenant dans la société ARIIHAU. M. et Mme Moana et Laure TAHARAGI gérants de ladite société, décident que les articles 7 et 16 des statuts seront de plein droit remplacés.

N° 05 128 C, SCI CORAL, société civile immobilière. Aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaire d'un office notarial à Papeete, en date du 29/09/2022, Messieurs Paul PY et Emmanuel PY ont cédé la totalité des parts leur appartenant dans la SCI CORAL à Mme Anne-Dorothy LHOMME. Il a en outre été constaté la démission de M. Paul PY de sa fonction de gérant et la nomination de Mme Anne-Dorothy LHOMME en qualité de gérante de la SCI CORAL. Aux termes dudit acte, la boîte postale a également été modifiée.

N° 21 388 C, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HOTU AREA, société civile. En date du 08/03/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer M. Philippe BREUL en qualité de co-gérant, de transférer le siège social et d'ajouter à l'objet social l'activité de location saisonnière en meublée de tourisme.

N° 22 309 C, SCA TEMANA, société civile d'exploitation aquacole. En date du 14/03/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte des cessions de parts sociales et a modifié la gérance. M. Temana TAEREA est nommé gérant de la société à compter du 14/03/2023.

**Du 03/04 au 27/04/23***3 Avril 2023*

N° 17 64 B, L'AS DE TREFLE TAHITI, société à responsabilité limitée, Pour régularisation de l'annexe n° 4590 du 27/04/2021, il convient d'ajouter : l'Assemblée Générale Mixte du 30/11/2020 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 20.000.000 FCFP. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

N° 08 68 C, FINANCIERE BEACHCOMBER, société civile de participation. A l'issue de la période de défiscalisation, les associés ayant été agréés le 10/12/2008 ont cédé leurs parts sociales et ne sont plus associés de la société depuis le 28/10/2019.

*4 Avril 2023*

N° 19 183 B, SARL FARE MOTU REVA, société à responsabilité limitée, Suite au premier report de la date de début d'activité au 01/08/2022, deuxième report de démarrage à la date du 01/01/2025, en raison du retard dans la construction du bateau.

N° 20 50 B, SARL VILLA ARUE, société à responsabilité limitée, Continuation de l'activité malgré la constatation que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

N° 93 38 B, SNC SANGUE EXPORT, société en nom collectif, En date du 31/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Pierre SANGUE, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Papeete, Fare Ute. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 24/02/2023.

N° 13 320 B, HYPER-MEDIA MAHINA, société à responsabilité limitée, Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 26/12/2022, il a été décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du même jour. M. Louis WANE a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Faa'a, Auae, Immeuble Mananui, ancien siège de la société, adresse à laquelle la correspondance devra être adressée et les actes et documents notifiés à la société. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANCAISE du 27/01/2023.

N° 22 112 B, PRO WASH TAHITI, société à responsabilité limitée, Erreur de saisie sur le formulaire M1 : report de la date de début d'activité au 18/03/2022 au lieu du 18/03/2021.

N° 21 128 B, PACIFIC MARINE SARL, société à responsabilité limitée, Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire enregistrée à Papeete, le 21/02/2023, les associés ont décidé la mise en sommeil de la société au 31/12/2022.

*6 Avril 2023*

N° 18 116 B, DIVINE EILEEN, société à responsabilité limitée, A compter du 01/03/2018, mise en sommeil de la société.

N° 23 3 C, SCI MEGANIC, société civile immobilière. A compter du 03/04/2023, adjonction de l'activité de location saisonnière de meublé de tourisme.

*13 Avril 2023*

N° 22 155 B, FENUA OPTICAL, société à responsabilité limitée, La date de début d'activité est le 01/07/2022, au lieu du 01/10/2022, comme indiquée par erreur sur le M1.

N° 06 68 C, BORA BORA LAND DEVELOPMENT, société civile. Ouverture d'un établissement sis à Anau, Après l'Ancien Club Med sous l'enseigne FARE TOERAU.

N° 06 68 C, BORA BORA LAND DEVELOPMENT, société civile. Ouverture d'un établissement situé à Anau, Après l'Ancien Club Med sous l'enseigne FARE LUNA pour l'activité de location saisonnière en meublé de tourisme.

N° 22 50 C, SCEA HOTU VANIRA FARM, société civile d'exploitation agricole. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/02/2023, il a été décidé de nommer Mme Tetuanimarereva AUMERAN en qualité de gérante de la société, pour une durée indéterminée à compter du jour de l'assemblée, en remplacement de Messieurs Dominique AUROY et Heremoana POIRSON, démissionnaires.

N° 22 51 C, SCEA HOTU SERRE FARM, société civile d'exploitation agricole. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/02/2023, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 22 51 C, SCEA HOTU SERRE FARM, société civile d'exploitation agricole. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/02/2023, Mme Tetuanimarereva AUMERAN a été nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée, à compter du jour de l'assemblée, en remplacement de Messieurs Dominique AUROY et Heremoana POIRSON, démissionnaires.

*18 Avril 2023*

N° 04 311 B, PLASTINOVE, société à responsabilité limitée, Cessation totale temporaire d'activité à compter du 01/01/2023.

N° 20 255 B, KIMIKI, société à responsabilité limitée, A compter du 13/04/2023, adjonction de l'activité de Régie publicitaire de médias.

N° 22 353 B, TEVAHINA, société à responsabilité limitée, Il a été décidé le report de la date de début d'activité : le début d'activité est refixé au 01/10/2023.

N° 20 241 B, TAMAHAERE, société à responsabilité limitée, Report de la date de début d'activité au 01/07/2024.

*20 Avril 2023*

N° 02 89 B, E-TAHITI TRAVEL, société à responsabilité limitée, En date du 02/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'ajouter trois enseignes commerciales, à savoir : TAHITI RESERVATION CENTER, TAHITI EXCURSIONS et TAHITI TRAVEL EXPERTS.

N° 22 2 C, LJBK, société civile immobilière. Ouverture d'un établissement situé à Bora Bora, Centre Mautara Appart. 1, Nunue à compter du 18/04/2023.

*25 Avril 2023*

N° 11 97 B, ACB, société à responsabilité limitée à associé unique, A compter du 26/03/2023, adjonction des noms commerciaux : AFATA et KEEGWARE et suppression du nom commercial suivant : 27 DEGREES SOUTH.

N° 20 113 B, IE MARINE SARL, sigle : IEM, société à responsabilité limitée, Rajout de l'activité d'export à compter du 01/07/2020.

N° 22 160 B, MARAKEA LODGE, société à responsabilité limitée, A compter du 01/06/2023 : ouverture d'un établissement avec l'activité de location de véhicules sans chauffeur : voitures et scooters sous l'enseigne MARAKEA LOCATION sis à Opoa, Terre Tepapaheevairenuifanatea Parcelle OR-39.

N° 13 207 B, LIBRE SERVICE PAMATAI, sigle : L.S. PAMATAI, société à responsabilité limitée, La société a cessé d'exercer les activités de : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie à compter rétroactivement du 01/01/2022.

N° 14 47 B, FARE MOOREA, société à responsabilité limitée, Ouverture d'un établissement situé à Punaauia, Lotissement Te Tavake lot 1 à compter du 01/06/2023.

N° 11 156 C, PUEA, société civile. Aux termes d'un acte sous seing privé du 21/03/2023, Mme Sylvie TAEREA a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la société au profit de Mme Koralie TAEREA et M. Temateoa TAEREA.

N° 13 142 B, EURL MULTISERVICE, société à responsabilité limitée à associé unique, Mise en sommeil de la société à compter du 01/04/2023.

N° 59 1 B, BANQUE SOCREDO, société anonyme d'économie mixte. Le conseil d'administration de la BANQUE SOCREDO, en sa séance du 23/09/2022, a nommé, à compter du 01/01/2023, M. Régis CHANG, Directeur Général en remplacement de M. Matahiarii BROTHERS.

N° 59 1 B, BANQUE SOCREDO, société anonyme d'économie mixte. Le conseil d'administration de la Banque Socredo du 24/03/2023 a nommé M. Vincent FABRE en qualité de Directeur Général Délégué, en remplacement de M. Régis CHANG, avec une prise de fonction au 03/04/2023.

N° 19 343 B (D49529), VERTHIKA, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société à compter du 20/04/2023.

N° 14 53 B, SEAARL TAHITI NUI EVOLUTION AQUACULTURE, autre forme juridique. Cessation totale des activités sans disparition de la personne morale (mise en sommeil de la société) à compter du 17/04/2023.

N° 22 370 B, FUNERAIRE MARAETEFU, société à responsabilité limitée à associé unique, Au 01/09/2022 : ajout de l'activité de construction de caveaux, pierres tombales.

*27 Avril 2023*

N° 21 94 B, MAÎTRE CARRÉ, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une décision en date du 04/04/2023, il a été constaté la reconstitution des capitaux propres de la société.

N° 08 254 B, SARL VIPER VA'A, société à responsabilité limitée. A compter du 12/04/2023, adjonction d'activité : Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques et précision dans l'activité principale de tous articles (dont textiles). Maintien des autres activités et établissements.

N° 12 171 B, AGENCE IMMOBILIERE DE TAHITI, sigle : AIDT, société à responsabilité limitée, Adjonction de l'enseigne MON FARE GESTION et modification de l'adresse postale : BP 2518 - 98703 Punaauia Centre.

N° 18 114 B, PRO BIM PACIFIQUE, société à responsabilité limitée, En date du 16/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le transfert du siège social à Papeete, 20 Avenue Regent Paraita, Mamao, la modification de l'objet social et pris acte de la cession de la totalité des parts sociales de Mme Heiiti CHANSON et M. Vicente VIVIEN en faveur de M. Eric CHALONS.

N° 18 192 B, LUTF, société à responsabilité limitée à associé unique, Ouverture d'un nouvel établissement à Uturoa, Zone Industrielle de Tahina sous l'enseigne TE FARE PITI avec l'activité de négociant (vêtements, chaussures, cosmétiques, bijoux fantaisie et autres articles).

### **Du 02/05 au 25/05/23**

*2 Mai 2023*

N° 72 44 B, BANQUE DE POLYNESIE, société anonyme. A compter du 01/06/2021, adjonction de l'activité suivante : Location de meubles, objets et ustensiles.

N° 09 17 B, LUSEO PACIFIC, société à responsabilité limitée, Prise à bail d'un local à usage de bureau situé à Pirae, 1er Etage de l'Immeuble Le Bihan Local 01 à compter du 01/40/2023.

*4 Mai 2023*

N° 77 76 B, STP - MULTIPRESSE, société anonyme. En date du 09/12/2022, le Conseil d'Administration de la SA STP - MULTIPRESS a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de sa filiale, la SARL BORA BORA SUN et de la transmission universelle de son patrimoine au profit de la SA STP MULTIPRESS. Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société BORA BORA SUN du 03/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la dissolution sans liquidation de la société BORA BORA SUN.

N° 19 322 B, AH-HI EXPRESS, société à responsabilité limitée, L'assemblée générale décide de mettre la société en sommeil, à savoir déclarer la société en cessation temporaire d'activité sans disparition de la personne morale à compter du 01/01/2023.

N° 20 181 B, BOULANGERIE MATAIEA, société à responsabilité limitée, L'assemblée générale décide de mettre la société en sommeil, à savoir déclarer la société en cessation temporaire d'activité sans disparition de la personne morale à compter du 01/01/2023.

N° 22 289 B, ANGIOLOGIE TAHITI, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, L'assemblée générale décide de mettre la société en sommeil, à savoir déclarer la société en cessation temporaire d'activité sans disparition de la personne morale à compter rétroactivement du 01/01/2023.

*16 Mai 2023*

N° 04 232 B, TAMANU PUNAAUIA, société par actions simplifiée, A compter du 01/07/2023, nouvelle enseigne : Auchan Tamanu Punaauia.

N° 12 215 B, TAHITI BIO SYSTEME, société à responsabilité limitée, Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2022, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

N° 15 170 B, SUPER CECILE, société à responsabilité limitée, A compter du 01/07/2023, nouvelle enseigne : Auchan Taunua.

N° 21 145 B, KAHIKI'S BAY, société par actions simplifiée, Cessation totale d'activité sans disparition de la personne morale à compter du 16/03/2021.

*23 Mai 2023*

N° 12 126 B, TTT DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée, A compter du 01/01/2021, mise en sommeil de la société.

N° 18 389 B, TE HAU MARAMA, société à responsabilité limitée, A compter du 01/01/2021, mise en sommeil de la société.

N° 21 30 B, MOUGIN AGENCEMENT, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une décision en date du 20/04/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

*25 Mai 2023*

N° 23 115 B, TAHITI PREMIUM WATER, *sigle* : TPW, société par actions simplifiée, En date du 21/02/2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, à compter de la même date, de modifier la dénomination sociale de la société anciennement : TAHITI PREMIUM WATER qui devient TAHITI PREMIUM WATER, *sigle* TPW.

### **Du 06/06 au 22/06/23**

*6 Juin 2023*

N° 22 339 C, RGGK, société civile. Ouverture d'un établissement situé à Haapiti, Village Tiahura lot 69 à compter du 01/06/2023, pour l'activité de location saisonnière en meublé de tourisme à l'enseigne commerciale MOOREA POOL & LAGOON HOUSE.

*8 Juin 2023*

N° 22 111 B, TAHITIAN BOX, société à responsabilité limitée, En date du 04/05/2023 s'est tenue une Assemblée Générale Mixte à laquelle la collectivité des associés, constatant que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. La société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

N° 22 265 C, MIHI, société civile immobilière. Mise en sommeil de la société à compter de la date de début d'activité, soit le 17/08/2022, car la société n'a pas pu acquérir le bien immobilier prévu.

*13 Juin 2023*

N° 20 273 B, TAHITI PREFABRIK, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société au 30/04/2023.

*20 Juin 2023*

N° 14 278 B, ZEN 2015, société à responsabilité limitée, En date du 28/06/2019 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle la collectivité des associés, constatant que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

N° 18 154 B, EURL ANGELA R. PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée à associé unique, Adoption de l'enseigne MA BILLETTERIE.

N° 20 312 B, MA BILLETTERIE, société à responsabilité limitée à associé unique, Mise en sommeil de la société à compter du 15/06/2023.

N° 21 175 B, MC BRASSERIE, société à responsabilité limitée, Adjonction de l'activité de Débit de boissons et Petite licence de restaurant ainsi que le rajout d'un nom commercial : SNACK CHEZ JOE.

N° 21 212 B, MANASOLAR, société par actions simplifiée, L'assemblée générale des actionnaires, réunie à titre extraordinaire le 09/05/2023, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

*22 Juin 2023*

N° 23 310 B, BORA YES, société à responsabilité limitée, En date du 09/12/2022 s'est tenue une Assemblée Générale Mixte à laquelle la collectivité des associés, constatant que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Rectification du numéro RCS suite à la transformation en 2021 en société commerciale (N° 6104 du 24/06/2021), il conviendra de lire 23 310 B aux lieu et place de 18 117 C.

N° 23 311 B, ANAHERE, société à responsabilité limitée, Par décisions extraordinaire des associés du 12/09/2022, il a été procédé à la transformation de la société en société à responsabilité limitée et au changement de l'objet social (hébergement touristique).

N° 23 311 B, ANAHERE, société à responsabilité limitée, Ouverture d'un établissement principal à Moorea, PK 27.4 côté mer, Haapiti.

N° 21 56 C, MANUIAREVA, société civile immobilière. Suppression de l'activité de location saisonnière en meublé de tourisme à compter du 31/05/2023.

### **Du 04/07 au 27/07/23**

*4 Juillet 2023*

N° 22 35 B, SARL VILLA CONTI TAHITI, société à responsabilité limitée, En date du 15/06/2023 s'est tenue une Assemblée Générale Mixte à laquelle la collectivité des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

N° 19 145 B, SL CORP, société à responsabilité limitée, En date du 04/05/2023 s'est tenue une Assemblée Générale Mixte à laquelle la collectivité des associés, constatant que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. La société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. En date du 04/05/2023, l'assemblée générale a décidé de rajouter l'enseigne commerciale : TAHITI SOCIETY.

*11 Juillet 2023*

N° 13 151 B, ATEA, société par actions simplifiée, Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 26/05/2023, il a été constaté la reconstitution des capitaux propres de la société.

N° 13 293 B, LA BOULANGERIE TRADITIONNELLE DU FENUA, société à responsabilité limitée à associé unique, En date du 30/05/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

*13 Juillet 2023*

N° 09 215 B, SARL OPAREKE MARKET, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 25/05/2023, la collectivité des associés a constaté la reconstitution de l'intégralité des capitaux propres de la société.

N° 21 374 C, WHITEMULLER, société civile immobilière. Ouverture d'un établissement situé à Paea, White Plage lot A01, à compter du 01/11/2023, pour l'activité de location saisonnière à l'enseigne commerciale PAPEHUE WHITE SAND BEACH.

*18 Juillet 2023*

N° 21 134 B, MS STRUCTURE, société à responsabilité limitée à associé unique, Reprise d'activité Suite à une mise en sommeil.

N° 19 59 B, DE A à Z, société par actions simplifiée, Mise en sommeil de la société à compter du 01/08/2023.

*20 Juillet 2023*

N° 04 33 B, SCP DE VETERINAIRES DE FARIPITI, société civile professionnelle. A compter du 01/02/2023, l'enseigne commerciale de l'établissement situé à Arue, PK 4.5 côté mer est désormais : CABINET VETERINAIRE DE ARUE, en lieu et place de DISPENSAIRE VETERINAIRE DE LA COTE EST.

N° 15 57 B, TE FETIA, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société à compter du 31/07/2023.

N° 22 42 B, BLUE PACIFIC RENT SARL, société à responsabilité limitée, En date du 12/07/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a modifié la date de clôture de l'exercice social conformément à l'article 5 des statuts (la nouvelle date sera fixée au 31/12/2023).

*25 Juillet 2023*

N° 14 189 B, ROHIVAI, société à responsabilité limitée, Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 30/06/2023, il a été constaté que les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

N° 21 325 B, TRANSPORT MARITIME VAITERE, sigle : TMV, société par actions simplifiée, En date du 28/06/2023 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle la collectivité des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a constaté que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

N° 22 396 B, MATA'IREA MULTISERVICES, société à responsabilité limitée, Mise en sommeil de la société à compter du 01/01/2023.

*27 Juillet 2023*

N° 19 345 B, NS CITADELLE, société à responsabilité limitée, En date du 17/06/2022 l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a constaté que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

**PROCEDURES COLLECTIVES -  
JUGEMENTS ET AVIS**

*Annonce n° 28713*

**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE**

**JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE  
DU 12 Février 2024**

*Ouverture de redressement judiciaire de :*

Régime simplifié

SARL LA BONNE MERE - RCS PAPEETE 17 116 B - Restauration traditionnelle - à l'enseigne commerciale L'ALPHA B, 37 Rue Lagarde BP 40476 98713 Papeete - Date de cessation des paiements : 10/05/2023 Représentant des créanciers Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

Les déclarations de créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la publication au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF) auprès du représentant des créanciers sus-désigné

TAHIRI VALLEY EURL - RCS PAPEETE 16 156 B - Hôtels et hébergement similaire - Quartier Walker - Hamuta BP 5600 98716 Pirae - Date de cessation des paiements : 19/01/2024 Représentant des créanciers ANCEL Tamatea BP 3658 98713 Papeete

Les déclarations de créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la publication au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF) auprès du représentant des créanciers sus-désigné

SARL FENUA WOOD - RCS PAPEETE 19 123 B - Exploitation forestière - Zone Industrielle de Tipaerui - Terrain Lai Woa BP 2608 98713 Papeete - Date de cessation des paiements : 13/10/2023

Représentant des créanciers Jean Christophe TOURON BP 42 237 FARE TONY 98713 PAPEETE

Les déclarations de créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la publication au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF) auprès du représentant des créanciers sus-désigné

*Liquidation judiciaire suite à la résolution du plan de continuation :*

TAMBE Serge Ange Joseph - RCS PAPEETE 99 1420 A (35139 A 99) - Travaux de revêtement des sols et des murs - PK 24 côté montagne lotissement Vaitupa lot numéro 8 98711 Paea

Liquidateur Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au JOPF, auprès du liquidateur sus-désigné

*Ouverture de liquidation judiciaire :*

HUE Marine Wagotre Temanutaia - RCS PAPEETE 23 1728 A - Soins de beauté - à l'enseigne ELITE DERMO TAHITI - Route Afaahiti - Immeuble Brown 1er étage apt n° 11 98719 TARAVAO

Date de cessation des paiements : 30/01/2024

Liquidateur Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au JOPF, auprès du liquidateur sus-désigné

MANA Jézabel Iezabela - RCS PAPEETE 14 1993 A - Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés - PK 50 côté montagne - Quartier Papeivi 2 - Faaone - Date de cessation des paiements : 19/01/2024

Liquidateur ANCEL Tamatea BP 3658 98713 Papeete

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au JOPF, auprès du liquidateur sus-désigné

*Plan de continuation de :*

MARQUISES ROCK CONSTRUCTION SARL - RCS PAPEETE 16 324 B - Construction d'autres bâtiments - Vallée de Tahauku 98741 Hiva-Oa

Commissaire à l'exécution du plan Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

PERETIA Jean-Noël Hiro à l'enseigne ENTREPRISE PERETIA - RCS PAPEETE 05 397 A - Autres travaux de finition - PK 35.7 côté montagne quartier Temaru 98712 Papara

Commissaire à l'exécution du plan Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

SARL VICART - RCS PAPEETE 92 35 B (4444 B 92) - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction - Hamuta - Pirae BP 663 98713 Papeete

Commissaire à l'exécution du plan Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

ENOTA TRANSPORT MARITIME SARL - RCS PAPEETE 01 304 B (8249 B 01) - Transports maritimes et côtiers de passagers - Tapuamu BP 56 patio 98733 Tahaa

Commissaire à l'exécution du plan Jean Christophe TOURON BP 42 237 FARE TONY 98713 PAPEETE

*Conversion en liquidation judiciaire de :*

SHAN HANG Rosedyne Heinui - RCS PAPEETE 17 1596 A - Pâtisserie - aux enseignes TIAPAI CHURROS, SNACK MERAHI - PK 2.6 côté montagne 98724 Toahotu

Liquidateur Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

EURL REALITE VIRTUELLE TAHITI - RCS PAPEETE 19 55 B - Autres activités récréatives et de loisirs - 9 Rue Charles Vienot - Papeete

Liquidateur Me Maurice BAUD BP 4552 98713 PAPEETE

*Clôture pour insuffisance d'actif :*

ONA TAHITI EURL - RCS PAPEETE 94 181 B (5282 C 94) - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques - PK 11 côté mer - Vairao BP 50384 98716 Pirae

SUHAS BATIMENT SARL - RCS PAPEETE 13 335 B - Construction d'autres bâtiments - PK 4.7 côté mer - Servitude Deane Tapeta BP 14037 98701 Arue

POINT PECHE SARL - RCS PAPEETE 12 196 B - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé - PK 2 côté montagne - Centre Commercial Auae - Faaa BP 2243 98713 Papeete

MANA HAU SARL - RCS PAPEETE 09 129 B - Commerce d'alimentation générale - Apooiti BP 57 98735 Uturoa - Raiatea

VAI TE MANU SCI - RCS PAPEETE 09 83 C - Administration d'immeubles et autres biens immobiliers - Uturoa BP 57 98735 Uturoa

PROPRETE EN POLYNESIE EURL - RCS PAPEETE 99 372 B (7434 B 99) - Nettoyage courant des bâtiments - PK 14.200 côté mer BP 380614 Tamanu 98717 Punaauia

TIKI PRINT SARL - RCS PAPEETE 00 289 B (7978 B 00) - Ennoblement textile - Allée Pierre Loti - Titioro BP 4345 98713 Papeete

EURL DESTRUCTION INDUSTRIELLE DU PACIFIQUE - RCS PAPEETE 11 214 B - Travaux de démolition - PK 31.700 côté montagne - Mahaena ou BP 111 350 98709 Mahina

MUNSCH Roger Teiva - RCS PAPEETE 07 340 A - Travaux de revêtement des sols et des murs - PK 18.2 côté montagne servitude Atiraa ou BP 2884 98717 Punaauia

AMARU Albert Heifara - RCS PAPEETE 91 362 A (18701 A 91) - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie - Lotissement Van Cam n°709 PAMATAI FAAA BP 42003 Fare Tony 98713 Papeete

PORLIER Jean-Louis Vetea - RCS PAPEETE 07 1019 A - Services de déménagement - PK 37.5 côté mer - BP 12938 98712 Papara

AIR WATER PACIFIC SARL - RCS PAPEETE 08 8 B - Captage, traitement et distribution d'eau - Quartier Agnieray, Patutoa - PAPEETE BP 51195 98716 Pirae

OXTU TAHITI SARL - RCS PAPEETE 18 257 B - Ennoblement textile - 7 Rue François Cardella 98714 Papeete

PRAT Michel André Jean - RCS PAPEETE 11 1762 A - Restauration traditionnelle - BP 328 fare 98731 Huahine

TUIEINUI-BUNKLEY Cindy Ramona née TUHIRI - RCS PAPEETE 13 2183 A - Accueil de jeunes enfants - PK 22,8 côté montagne résidence Baldwin 98711 Paea

PACIFICAMS SARL - RCS PAPEETE 12 90 B - Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé - Rue Castelnau - Immeuble Reo Hiti - Mission BP 43575 Fare Tony 98713 Papeete

TAURUA Géraldine - RCS PAPEETE 90 285 A (17680 A 90) - Commerce d'alimentation générale - PK 4.400 BP 3081 Temae 98728 Moorea

LA COMPAGNIE AGRICOLE POLYNESIENNE sigle LA CAP SARL - RCS PAPEETE 16 188 B - Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé - PK 10 côté montagne - Baie de Faaroa - Avera BP 3277 98735 Taputapuatea

RAIATEA PARTY eurl - RCS PAPEETE 13 180 B - Autres commerces de détail spécialisés divers - Immeuble Vairahi - Uturoa BP 130111 Moana Nui 98717 Punaauia

SARL HUAHINE BATIMENT TERRASEMENT - Ingénierie, études techniques - Fare BP 32 98731 Huahine

*Annonce n° 42242*

**TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE PAPEETE****JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE  
DU 12 Février 2024**

*Liquidation judiciaire suite à la résolution du plan de redressement*

YUN Jacky Herenui - RCS PAPEETE 15 1117 A - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules - PK 36,200 côté montagne quartier Amo en haut BP 12640 98712 Papara

Liquidateur Jean Christophe TOURON BP 42 237 FARE TONY 98713 PAPEETE

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au JOPF, auprès du liquidateur sus-désigné.

*Clôture pour insuffisance d'actif de :*

POE VAIRAHY SCI - RCS PAPEETE 00 124 C (7932 C 00) - Aquaculture en mer - Avera Raiatea ou BP 5255 98716 Pirae

**ASSOCIATIONS**

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
 Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
 Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

**ASSOCIATION LOI 1901****CONSTITUTION D'ASSOCIATION**

*Annnonce n° 34022*

**ASSOCIATION FAMILIALE M. ET MME TAMAIRIA**

*Objet* : Rechercher des fonds afin de financer divers projets liés aux affaires foncières familiales (jugements, nettoyages des terrains, déplacements..)

*Siège social* : ANAU

*Déclaration du 27 février 2024 - Récépissé n° W9P2004727*

*Annnonce n° 72941*

**HIVA SAILING**

*Objet* : Activités sportives aquatiques et terrestres

*Siège social* : 179 Chemin Barrier Rue Afarerii, Pirae, PF

*Déclaration du 21 février 2024 - Récépissé n° W9P1011206*

**ANNONCES DIVERSES**

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
 Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
 Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

**PROFESSIONS REGLEMENTEES**

*Annnonce n° 89443*

**Requête aux fins de nomination d'un notaire associé**

Extrait de la requête présentée à Monsieur le Président de la Polynésie en date du 8 janvier 2024 :

Monsieur le Président,

Je soussigné,

Monsieur Pierre-Henri Raimana ALLEGRE, notaire assistant, demeurant à FAAA, Saint Hilaire – BP 42246, 98713 Papeete.

Né à PAPEETE (98714) le 12 mai 1978.

Célibataire.

De nationalité française.

Conformément à l'article 70 de la délibération n°99-54 APF du 22 avril 1999 portant refonte du statut du notariat en Polynésie Française,

Ai l'honneur de solliciter ma nomination en qualité de notaire associé de la société civile professionnelle « Office notarial Dominique DUBOUCH, Ariitu GUICHENU ».

Cette nomination aura pour conséquence la modification de la dénomination de l'office qui sera dès lors : « Office notarial Dominique DUBOUCH, Ariitu GUICHENU, Pierre-Henri ALLEGRE ».

M. Pierre-Henri ALLEGRE

**COMMANDE PUBLIQUE**

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

**MARCHES PUBLICS****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION  
DES VOIRIES DU LOTISSEMENT MANA A RAIATEA**

Annonce n° 59676

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT, Pirae, rue Afarerii, BP 1705-98713 PPT, tél. : 40463636, courriel : bm@oph.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Directeur Général par intérim de l'OPH.

**2. Objet et caractéristiques principales**

1° Objet : Appel d'offres pour les travaux de réfection des voiries du lotissement MANA à Raiatea.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Polynésie française - Île de Raiatea - Commune de Uturoa.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. **Forme du marché** : Marché simple.

4. **Prestations divisées en lots** : Non.

5. **Type de procédure** : Appel d'offres ouvert.

6. **Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats**

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. **Critères d'attribution** : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

**8. Conditions de délai**

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 29 mars 2024 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

**9. Renseignements complémentaires**

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Service des marchés - Pirae, rue Afarerii, tél. : 40463640, courriel : bm@oph.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Site internet de l'OPH : www.oph.pf ou au Service des marchés - Pirae, rue Afarerii, tél. : 40463640, courriel : bm@oph.pf.

**10. Conditions de remise des offres et /ou des candidatures**

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les offres seront remises sous enveloppe cachetée, qui devra contenir deux (2) sous-chemises intérieures ;

1) Une revêtu de la mention « CANDIDATURE », composée des pièces A à E citées à l'article 4.1 du RPAO ;

2) Une revêtu de la mention « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE », composée des pièces F et G citées à l'article 4.2 du RPAO.

En cas d'absence de l'une ou plusieurs des pièces mentionnées à l'article 4.2 du RPAO (sauf les CCAP et CCTP réputés lus et acceptés), l'offre sera déclarée irrégulière.

L'enveloppe devra porter l'adresse et la mention suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'O.P.H

BP 1705 – PPT – Tahiti

« Appel d'offres pour les travaux de réfection des voiries du lotissement MANA, sis à Uturoa – Île de RAIATEA »

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT

11. **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. **Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 28 février 2024.

**APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DES 32 LOGEMENTS  
DE L'OPERATION TEAVAAVA A TAUTIRA -  
LOT 10 : PLOMBERIE**

Annonce n° 53456

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT, Pirae, rue Afarerii, BP 1705-98713 PPT, tél. : 40463636, courriel : bm@oph.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Directeur Général par intérim de l'OPH.

*2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Appel d'offres pour les travaux de construction des 32 logements de l'opération TEAVAAVA à Tautira - Lot 10 : Plomberie.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Polynésie française - Île de Tahiti - Commune de Tautira.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Oui.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

*8. Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 18 mars 2024 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 90 jours.

*9. Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Service des marchés - Pirae, rue Afarerii, tél. : 40463640, courriel : bm@oph.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Site internet de l'OPH : www.oph.pf ou au Service des marchés - Pirae, rue Afarerii, tél. : 40463640, courriel : bm@oph.pf.

*10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les offres seront remises sous enveloppe cachetée, qui devra contenir deux (2) sous-chemises intérieures :

-Une première sous-chemise revêtue de la mention « CANDIDATURE », composée des pièces A à E citées à l'article 4 du RPAO ;

-Une seconde sous-chemise revêtue de la mention « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE », composée des pièces F et G citées à l'article 4 du RPAO.

L'enveloppe devra porter l'adresse et la mention suivante :

Monsieur le Directeur Général PI de l'O.P.H  
BP 1705 – PPT – Tahiti

« Opération TEAVAAVA sise à Tautira

« Appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de 32 logements

Lot 10 : Plomberie

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 28 février 2024.

**RECONSTRUCTION MAIRIE DE ARUTUA AUX NORMES PARA-CYCLONIQUES**

*Annnonce n° 25513*

*1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : M Reupena Samuel TAPUTUARAI, Maire de ARUTUA, c/o SIVMTG Immeuble FAREMIRO -av Prince Hinoi, BP 1721 - 98713 Papeete, tél. : 40 509 340, fax : 40 509 344, courriel : arutua@commune-arutua.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Maire de la commune de ARUTUA.

*2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Reconstruction de la Mairie de ARUTUA aux normes para-cycloniques.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : ARUTUA.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

à compter de la date de notification du marché ou de l'accord-cadre

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

*8. Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 03 mai 2024 à 10 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours.

*9. Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Tout candidat à cet appel d'offres peut obtenir le dossier de consultation gratuitement en adressant une lettre

de candidature au Haut-Commissariat de la République – Direction de l'Ingénierie Publique : - soit à la boîte postale : B.P. 115 - 98 713 PAPEETE - soit par mail à l'adresse : dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Tout candidat à cet appel d'offres peut obtenir le dossier de consultation gratuitement en adressant une lettre de candidature au Haut-Commissariat de la République – Direction de l'Ingénierie Publique : - soit à la boîte postale : B.P. 115 - 98 713 PAPEETE - soit par mail à l'adresse : dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

10. Conditions de remise des offres et /ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : sous format papier auprès de la Direction de l'Ingénierie Publique situé Av Pouvanaa Oopa

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 28 février 2024.

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE** **(MAPA)**

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES COFFRETS DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION**

*Annonce n° 87666*

#### *1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) communal.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Etablissement Public TE ITO RAU NO MOOREA MAIAO, PK 9.2 C/montagne 98728 AFAREATU-MOOREA, BP 3068 Temae 98728 MOOREA , tél. : 87.72.00.64, courriel : jean-pierre.leloch@itonomoorea.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Directeur général.

#### *2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES COFFRETS DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION POUR L'EPIC TE ITO RAU NO MOOREA- MAIAO..

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : île de Moorea.

4° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

Le marché est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois.

3. Prestations divisées en lots : Non.

4. Type de procédure : Procédure adaptée

5. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

6. Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 19 mars 2024 à 11 heures.

#### *7. Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : PK 9.2 C/montagne 98728 AFAREATU-MOOREA, tél. : 87.72.00.64, courriel : jean-pierre.leloch@itonomoorea.pf.

2° Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

3° Adresse et modalités pour la remise des plis : soit directement à l'établissement Public TE ITO RAU NO MOOREA MAIAO situé PK 9.2 C/montagne 98728 AFAREATU-MOOREA ; ou par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante : Etablissement Public TE ITO RAU NO MOOREA MAIAO PK 9.2 C/MONT BP 3068 Temae 98728 AFAREAITU-MOOREA - ou par voie électronique, via un lien de téléversement à solliciter par courriel adressé conjointement à : jean-pierre.leloch@itonomoorea.pf frederic.metayer@itonomoorea.pf heremiti.concaret@itonomoorea.pf.

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 février 2024.

### **MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'OPERATION "RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE TAAONE"**

*Annonce n° 9660*

#### *1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Pirae , Avenue Ariipaea Pomare, BP 515185 - 98716 PIRAE, tél. : 40 50 80 50, fax : 40 43 98 44, courriel : contact@pirae.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Maire de la commune de Pirae.

#### *2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération "Rénovation de la cantine scolaire de l'école primaire de Taaone".

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Commune de Pirae.

4° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

3. Prestations divisées en lots : Non.

4. Type de procédure : Procédure adaptée

5. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

6. Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 29 mars 2024 à 11 heures.

**7. Renseignements complémentaires**

1° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : v.renvoye@pirae.pf.

2° Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

3° Adresse et modalités pour la remise des plis : Les offres des candidats pourront être : 1) soit remis sous plis contre récépissé les jours ouvrables aux heures de réception, au secrétariat de l'hôtel de ville de Pirae (1er étage) ; 2) Soit transmis par courriel ou via un lien de téléchargement à l'adresse email v.renvoye@pirae.pf copie commandepublique@pirae.pf contre mail d'accusé / réception ; 3) Soit envoyés par la poste, par pli recommandé, avec accusé de réception postal à l'adresse susvisée. Le cachet de la poste ne fera pas foi, les candidats prendront leurs dispositions afin que les plis arrivent dans les délais.

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 27 février 2024.

**AVIS D'ATTRIBUTION****AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

*Annonce n° 16822*

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Taiarapu-ouest, 98725 Vairao.

**2. Objet et caractéristiques principales**

1° Objet : Fourniture scolaire et administrative pour la commune de Taiarapu-ouest.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Fournitures.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Dans la commune de Taiarapu-Ouest.

4° Durée totale du marché : La durée du marché est stipulée dans les documents du marché à compter de la date de notification du marché ou de l'accord-cadre

Le marché est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois.

3. *Forme du marché* : Accord-cadre multi-attributaire.

4. *Allotissement* : 4 lots.

**5. Procédure**

1° Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

2° Publication antérieure relative à la présente procédure : le 21 novembre 2023 (Lexpol).

6. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

**7. Informations relatives à une non-attribution****8. Attribution du marché**

1° Information sur les offres :

Nombre total de plis reçus : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Aucun marché (lot) n'a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques.

Monnaie : Franc pacifique (F CFP)

**2° Détail :**

Lot n° 1 Papeterie scolaire

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : As de trefle Tahiti - Vallée de Tapaerui - BP 340 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 2 Papeterie administrative

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : As de trefle Tahiti - Vallée de Tapaerui - BP 340 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 3 Manuels scolaires

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : As de trefle Tahiti - Vallée de Tapaerui - BP 340 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 4 Jeux éducatifs

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : As de trefle Tahiti - Vallée de Tapaerui - BP 340 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

**9. Renseignements complémentaires**

1° Renseignements administratifs : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapu-ouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

Adresse auprès de laquelle le marché signé peut être consulté : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapu-ouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

**2° Délais d'introduction des recours :**

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication du présent avis.

3° Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

10. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 28 février 2024.

**AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

*Annonce n° 40157*

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Taiarapu-ouest, 98725 Vairao.

**2. Objet et caractéristiques principales**

1° Objet : Fourniture scolaire et administrative pour la commune de Taiarapu-ouest.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Fournitures.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Dans la commune de Taiarapu-Ouest.

4° Durée totale du marché : La durée du marché est stipulée dans les documents du marché

Le marché est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois.

3. *Forme du marché* : Accord-cadre multi-attributaire.

4. *Allotissement* : 4 lots.

5. *Procédure*

1° Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

2° Publication antérieure relative à la présente procédure : le 21 novembre 2023 (Lexpol).

6. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

7. *Informations relatives à une non-attribution*

8. *Attribution du marché*

1° Information sur les offres :

Nombre total de plis reçus : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Aucun marché (lot) n'a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques.

Monnaie : Franc pacifique (F CFP)

2° Détail :

Lot n° 1 Papeterie scolaire

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : Adipac Hachette Pacifique - Vallée de Tipaerui - BP 14175 - 98701 Arue

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 2 Papeterie administrative

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : Adipac Hachette Pacifique - Vallée de Tipaerui - BP 14175 - 98701 Arue

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 3 Manuels scolaires

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : Adipac Hachette Pacifique - Vallée de Tipaerui - BP 14175 - 98701 Arue

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 4 Jeux éducatifs

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : Adipac Hachette Pacifique - Vallée de Tipaerui - BP 14175 - 98701 Arue

Valeur totale (hors TVA) :

9. *Renseignements complémentaires*

1° Renseignements administratifs : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

Adresse auprès de laquelle le marché signé peut être consulté : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

2° Délais d'introduction des recours :

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication du présent avis.

3° Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

10. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 28 février 2024.

## AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Annnonce n° 22106

1. *Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST, 98725 Vairao.

2. *Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Fourniture de pièces hydrauliques pour la commune de Taiarapu-ouest.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Fournitures.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Dans la commune de Taiarapu-Ouest.

4° Durée totale du marché : La durée du marché est stipulée dans les documents du marché

Le marché est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois.

3. *Forme du marché* : Accord-cadre multi-attributaire.

4. *Allotissement* : 2 lots.

5. *Procédure*

1° Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

2° Publication antérieure relative à la présente procédure : le 21 novembre 2023 (Lexpol).

6. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

7. *Informations relatives à une non-attribution*

8. *Attribution du marché*

1° Information sur les offres :

Nombre total de plis reçus : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Aucun marché (lot) n'a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques.

Monnaie : Franc pacifique (F CFP)

2° Détail :

Lot n° 1 Pièces hydrauliques

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse du titulaire : SAS Plomberium - Avenue du Chef Vairaatoa Taunooa - BP 287 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 2 Réservoirs, cuves ou citernes hydrauliques

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : SAS Plomberium - Avenue du Chef Vairaatoa Taunooa - BP 287 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

9. *Renseignements complémentaires*

1° Renseignements administratifs : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

Adresse auprès de laquelle le marché signé peut être consulté : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Taiarapu-Ouest

2° Délais d'introduction des recours :

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication du présent avis.

3° Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

10. *Date d'envoi du présent avis à la publication* :  
Le 28 février 2024.

## AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*Annonce n° 93365*

### 1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST, 98725 Vairao.

### 2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Fourniture de pièces hydrauliques pour la commune de Tairapu-ouest.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Fournitures.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Dans la commune de Tairapu-Ouest.

4° Durée totale du marché : La durée du marché est stipulée dans les documents du marché

Le marché est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois.

3. *Forme du marché* : Accord-cadre multi-attributaire.

4. *Allotissement* : 2 lots.

### 5. Procédure

1° Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

2° Publication antérieure relative à la présente procédure : le 21 novembre 2023 (Lexpol).

6. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

### 7. Informations relatives à une non-attribution

### 8. Attribution du marché

1° Information sur les offres :

Nombre total de plis reçus : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Aucun marché (lot) n'a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques.

Monnaie : Franc pacifique (F CFP)

### 2° Détail :

Lot n° 1 Pièces Hydrauliques

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse du titulaire : SAS Plomberium - Avenue du Chef Vairaatoa Taunoa - BP 287 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

Lot n° 2 Réservoirs, cuves ou citernes hydrauliques

Contrat notifié le 19 février 2024

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse du titulaire : Tura Ora - ZI Hamuta Pirae - BP 663 - 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) :

### 9. Renseignements complémentaires

1° Renseignements administratifs : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Tairapu-Ouest

Adresse auprès de laquelle le marché signé peut être consulté : JONVAUX Moeata - Mairie Vairao PK 9.8 ct/mont -Tel : 40548143- Mail : moeata@taiarapuouest.pf -Commune de Tairapu-Ouest

### 2° Délais d'introduction des recours :

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication du présent avis.

3° Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

10. *Date d'envoi du présent avis à la publication* :  
Le 28 février 2024.